

Rapport de gestion [2019]



ON!
ACCÉLÉRER LES CONNAISSANCES

UN!
REFUSER LES CONVENTIONS

UN!
ALLER DE L'AVANT

N!
ÊTRE VISIONNAIRE

UN!
DONNER SA CHANCE À TOUS

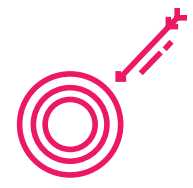
UN!
CRÉER DES INTERACTIONS INÉDITES

UN!
ÊTRE COMBATIF

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES



[AVANT PROPOS]

L'équilibre budgétaire est assuré pour la 7^e année consécutive

«L'Université de Nantes confirme sa maîtrise budgétaire et termine l'année 2019 avec un résultat tout juste à l'équilibre de 0,2 M€. La capacité d'autofinancement, bien qu'inférieure à l'objectif de 8 M€, demeure élevée et atteint 6,3 M€. La trésorerie s'éleve fin 2019 à 53,5 M€ soit une baisse de 3,9 M€ comparé à fin 2018.»

Ce quatrième exercice en mode GBCP se clôture sur un solde budgétaire négatif de - 1 M€ (contre 12,6 M€ en 2018) du fait de décaissements plus élevés que les encaissements en 2019 conformément au déroulement des projets, notamment immobiliers, de l'établissement et consécutivement au non-versement des tranches 2019 du projet Isite-Next (9,6 M€).

L'exercice 2019 a été marqué par le changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription, le changement de modalité de versement de la contribution vie étudiante campus (CVEC) et le changement de comptabilisation des passifs sociaux.

Ces changements ont eu pour effet d'accroître « artificiellement » et significativement le fonds de roulement qui a ainsi progressé de 7,5 M€ pour atteindre 28,7 M€ fin 2019, soit 33 jours de charges décaissables. Sans ces changements, le fonds de roulement aurait progressé de moins d'1 M€.

La consommation d'emplois globale 2019 (3 774,9 ETPT) est conforme à la prévision. Le nombre global d'emplois 2019 augmente de 48,8 ETPT par rapport au réalisé 2018 dont + 45,9 ETPT financés sur les ressources propres de l'établissement. Pour autant, l'absence cette année de financement par l'État du glissement vieillesse technicité (GVT), 1,6 M€, a eu pour effet de creuser le déficit de financement de la masse salariale État qui atteint 5,1 M€ (hors trop versé aux vacataires) contre 3 M€ en 2018. Les dépenses de personnel sur masse salariale État augmentent de 3,9 M€ entre 2018 et 2019.

Dès lors, les équilibres financiers de court et moyen termes doivent toujours être trouvés dans le développement des ressources propres et dans les appels à projets notamment. La mobilisation doit également être constante concernant la recherche de nouvelles modalités de financements (Fonds européens entre autres). Le développement des structures d'appui de l'université - la filiale Capacités et la Fondation - doit également se poursuivre pour dynamiser les retours financiers et le rayonnement qui en résultent.

L'université doit poursuivre l'accroissement de ses ressources propres en utilisant tous les leviers possibles permettant d'assurer son développement et son autonomie. La prise en compte des activités de formation continue et de valorisation de la recherche dans la carrière des enseignants-chercheurs est une réalité réaffirmée par l'université qui encourage cette dynamique.

Enfin, la refonte des modalités internes d'attribution des moyens aux pôles et composantes et le développement de la prospective budgétaire pluriannuelle doivent permettre de construire des équilibres financiers de long terme entre les services centraux, les pôles et les unités de recherche.

Par ailleurs, les outils de gestion s'améliorent continuellement. Ainsi, les services financiers de proximité disposent désormais de suivis budgétaires délivrés mensuellement et automatiquement par la direction des affaires financières. Les pôles et composantes bénéficient en outre des indicateurs fournis par le système d'information décisionnel.

C'est notamment grâce à cette amélioration continue de la sphère financière que l'établissement peut à nouveau présenter des comptes financiers certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

«En synthèse, la situation financière de l'université est équilibrée mais précaire et requiert plus que jamais de maîtriser la masse salariale et les dépenses de fonctionnement et continuer à développer les ressources propres pour assurer l'indépendance de notre université et la mise en œuvre des projets.»

Noël Barbu
Vice-président développement
et partenariats économiques - affaires financières



[SOMMAIRE]

.5

1 - VISION PATRIMONIALE

- Résultat patrimonial 2019
- Évolution du résultat patrimonial entre 2016 et 2019

.10

2 - VISION BUDGÉTAIRE

- Solde budgétaire 2019
- Prévision et réalisation du budget 2019
- Les recettes encaissées 2019
- Les dépenses de fonctionnement 2019
- Les dépenses d'investissement 2019

.29

3 - LE FONDS DE ROULEMENT ET LA TRÉSORERIE

- État du fonds de roulement
- Évolution de la trésorerie

.33

ANNEXE 1

- Les soutiens apportés par les collectivités territoriales et la CCI Nantes/Saint-Nazaire

.43

ANNEXE 2

- Rapport annuel de performances 2019

1

Vision patrimoniale

› Résultat patrimonial 2019

› Évolution du résultat patrimonial entre 2016 et 2019

1.1 Résultat patrimonial 2019

Section 1 : Fonctionnement

Produits	Charges
342 368 418 €	342 209 006 € <i>Dont 83 929 703 € dépenses de fonctionnement et 258 279 302 € dépenses de personnel</i>
Résultat net	159 412 € (1)
Capacité d'autofinancement (CAF)	6 268 818 € (2)

Section 2 : Investissement

Ressources	Emplois
22 356 346 €	21 080 508 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	6 268 818 €
Total ressources	28 625 165 €
Augmentation du fonds de roulement	7 544 657 € (3)

(1) Le résultat 2019 est en baisse par rapport à 2018 (- 2,8 M€)

(2) La CAF permet de financer une partie de nos investissements. Elle diminue de 2,3 M€ par rapport à 2018

(3) Le fonds de roulement augmente de 7,5 M€ pour atteindre 28,7 M€, soit environ 33 jours de charges décaissables contre 25 jours en 2018. Les changements de méthode comptable expliquent la variation positive du fonds de roulement.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagé par l'activité de l'établissement.

1.2 Évolution du résultat patrimonial entre 2016 et 2019

Budget réalisé (en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	Variation sur 4 ans	
					M€	%
Produits de fonctionnement	321,10	328,16	333,43	342,37	21,27	6,6 %
Ressources d'investissement	10,35	24,90	13,75	22,36	12,01	116,0 %
TOTAL	331,45	353,06	347,18	364,73	33,28	10,0 %
Charges de fonctionnement	315,70	327,20	330,43	342,21	26,51	8,4 %
Dépenses d'investissement	17,60	28,54	20,81	21,08	3,48	19,8 %
TOTAL	333,30	355,74	351,24	363,29	29,99	9,0 %

Fonds de roulement (en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	17,27	18,57	19,62	21,13
Fonds de roulement au 31 décembre	18,57	19,62	21,13	28,67
Variation du fonds de roulement	1,30	1,05	1,51	7,54

Budget réalisé (en millions d'euros)		2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019		
						M€	%	
RECETTES	Fonctionnement	Ressources Propres	30,00	30,83	31,26	35,06	3,80	12,2%
		Formation continue	7,95	8,72	8,79	10,54	1,75	19,9%
		Droits universitaires (Formation initiale)	5,16	5,48	5,35	5,99	0,64	12,0%
		Droits universitaires (Diplômes propres)	3,11	3,23	3,57	2,53	-1,04	-29,1%
		Apprentissage	-	-	2,64	2,81	0,17	6,4%
		Taxe d'apprentissage	6,05	6,68	2,20	2,46	0,26	11,8%
		Prestations de recherche	1,74	1,61	2,85	1,97	-0,88	-30,9%
		Autres prestations de services	4,78	3,58	3,95	3,79	-0,16	-4,1%
		Colloques	0,20	0,32	0,42	0,23	-0,19	-45,2%
		Locations diverses	0,41	0,44	0,45	0,63	0,18	40,0%
		Refacturation de personnel mis à disposition	0,60	0,77	1,04	1,27	0,23	22,1%
		Taxes affectées (CVEC)	-	-	-	2,84	2,84	0,0%
		Subvention pour charge de service public (SCSP)	240,42	245,18	249,64	249,41	-0,23	-0,1%
		Subvention État hors SCSP	1,62	1,36	1,28	1,86	0,58	45,3%
		Subventions collectivités, Union Européenne et organismes publics	22,13	24,62	26,45	31,78	5,33	20,2%
		Produits de gestion courante	0,28	0,11	0,08	1,13	1,05	1312,5%
		Redevances licences	0,09	0,11	0,19	0,60	0,41	215,8%
		Produits financiers	0,03	-	-	-	-	0,0%
		Neutralisation de l'amortissement + quote-part des subventions d'investissement	24,65	24,45	24,00	22,44	-1,56	-6,5%
	Produits des cessions d'éléments actifs	1,34	-	-	0,01	0,01	0,0%	
	Reprises sur provisions/dépréciations	0,09	0,80	0,11	0,08	-0,03	-28,2%	
	Crédits de TVA	-	-	-	-	-	0,0%	
	Régularisation des encaissements des années antérieures et produits exceptionnels	0,45	0,90	0,60	-	-0,60	-100,0%	
	Recettes à venir sur contrats de recherche	-	-0,20	-0,18	-	0,18	-100,0%	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors neutralisation)	295,02	302,91	309,32	319,84	10,52	3,4%	
	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	321,10	328,16	333,43	342,37	8,94	2,7%	
	Investissement	État	3,58	14,76	12,23	10,39	-1,84	-15%
Conseil régional		1,64	6,33					
Union européenne		0,26	-0,17					
Conseil départemental		0,12	-	3,17	5,20	2,03	64,0%	
Autres subventions d'investissement (ANR et INSERM...)		1,84	1,11					
Communes		2,91	2,75					
Régularisation TVA		-	-	-	-	-	0%	
Autres ressources			0,12	-1,65	6,77	8,42	510%	
TOTAL RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	10,35	24,90	13,75	22,36	8,61	62,6%		
TOTAL RECETTES	331,45	353,06	347,18	364,73	17,55	5,1%		

Budget réalisé (en millions d'euros)		2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019		
						M€	%	
DÉPENSES	Fonctionnement	Charges de personnel	243,38	251,13	254,74	261,57	6,83	2,7%
		Fonctionnement	43,08	47,08	45,99	52,18	6,19	13,5%
		Amortissements et provisions	29,24	28,99	29,70	28,46	-1,24	-4,2%
		Écriture TVA - Contrôle fiscal 2009-2012	-	-	-	-	-	0,0%
		TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors amortissements, provisions et écriture TVA)	286,46	298,21	300,73	313,75	13,02	4,3%
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	315,70	327,20	330,43	342,21	11,78	3,6%	
	Investissement	Équipements (matériels scientifiques et pédagogiques)	4,27	3,21				
		Immobilier (construction GER)	7,02	14,68	20,81	21,08	0,27	1,3%
		Informatique, multimédia, téléphonie	5,48	9,42				
		Mobilier, matériel de transport	0,75	1,23				
Créances et dépôts		0,08	-					
TOTAL EMPLOIS	17,60	28,54	20,81	21,08	0,27	1,3%		
TOTAL DÉPENSES	333,30	355,74	351,24	363,29	12,05	3,4%		

Recettes

Les recettes de fonctionnement (hors neutralisation d'amortissement) progressent de 10,5M€ entre 2018 et 2019. Cette hausse est en grande partie liée à l'augmentation des subventions des collectivités, de l'Union Européenne et des organismes publics (+ 5,3 M€) et à l'augmentation de taxes affectées (+ 2,8 M€ CVEC).

Les fonds perçus au titre de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) auront permis de financer des actions destinées à l'amélioration des conditions de vie pour les étudiants. Il s'agit notamment du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) attribué aux associations étudiantes mais également de projets d'aménagement du pôle étudiant (équipements musicaux...). La CVEC a également permis de financer des projets liés aux sports, à la culture et à la prévention (santé) : mise en place d'un logiciel d'inscription en ligne pour le SUAPS, ateliers d'artistes, ateliers de sophrologie, campagnes de prévention, hébergements d'urgence...

Les ressources d'investissement augmentent de 8,61 M€ par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par l'augmentation des financements de Nantes Métropole (+ 4 M€), dans le cadre du projet d'aménagement du Quartier de la Création.

Dépenses

Les charges de personnel progressent de 6,83 M€ entre 2018 et 2019. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des emplois financés sur ressources propres (+ 2,5 M€), par l'effet GVT - Glissement Vieillesse Technicité (+ 1,6 M€) et par les mesures liées à l'emploi 2019 (+ 1,3 M€).

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel et amortissements augmentent de 6,19 M€ entre 2018 et 2019. Cela s'explique principalement par l'augmentation des dépenses spécifiques (+ 3,4 M€ dont 0,7 M€ exonération étudiants étrangers, 0,6 M€ opération BIAS - surfaces complémentaires, 0,4 M€ Next Junior Talent, 0,4 M€ projet univers'44) et par la progression de l'activité Recherche (+ 0,9 M€).

Les dépenses en investissement restent stables avec une légère augmentation de 1,3% entre 2018 et 2019.

15,9 M€

Les recettes issues des formations payantes (formation continue, diplômes propres, apprentissage) s'élèvent à 15,9 M€. Elles progressent de 0,9 M€, soit + 6 %, par rapport à 2018.

+ 3,8 M€

Les ressources propres ont progressé globalement de 3,8 M€ entre 2018 et 2019, principalement en raison de la mise en œuvre de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) sur une année pleine (2,8 M€).

76%

Les charges de personnel représentent 76% des dépenses hors investissement.

2

Vision budgétaire

› Solde budgétaire 2019

› Prévision et réalisation du budget 2019

› Les recettes encaissées 2019

› Les dépenses 2019

› Les dépenses d'investissement 2019

2.1 Solde budgétaire 2019

Recettes

Autorisations de recettes	Recettes encaissées (RE)
355 709 127 € <i>Dont 306 794 477 € recettes globalisées et 48 914 650 € recettes fléchées</i>	330 919 782 € <i>Dont 310 993 230 € recettes globalisées et 19 926 552 € recettes fléchées</i>

Dépenses

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement (CP)
343 560 481 € <i>Dont 262 696 395 € personnel 58 828 395 € fonctionnement 22 035 690 € investissement</i>	331 919 505 € <i>Dont 262 696 395 € personnel 49 251 578 € fonctionnement 19 971 532 € investissement</i>
Solde budgétaire (RE - CP)	- 999 723 €

La comptabilité budgétaire en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissement, charges et produits rattachés à l'exercice).

Sur l'exercice 2019, le solde budgétaire est déficitaire (0,9 M€).

Autorisations de recette (AR)
Correspondent aux recettes réalisées (dont les commandes de vente).

Recettes fléchées
Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels dont le montant est supérieur à 1 M€ (validation par le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 5 juin 2015).

Recettes encaissées (RE)
Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, rapprochement qui impacte le solde budgétaire.

Autorisations d'engagement (AE)

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par les engagements juridiques fermes pris pour un montant déterminé auprès d'un tiers identifié pour une durée connue.

Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bon de commande).

- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

Recettes globalisées
Les recettes globalisées n'ont pas d'utilisation prédéterminée (exemple : subvention pour charges de service public).

Crédits de paiement (CP)

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date de l'écriture de paiement.
- Les CP sont limitatifs par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.
- La consommation des CP impacte le solde budgétaire.

2.2 Prévision et réalisation du budget 2019 - solde budgétaire

En mode GBCP, trois objets sont réglementaires : les AE, les CP et les RE.

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire de l'établissement.

Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP est très satisfaisant et souligne la maîtrise de la prévision budgétaire (99,38 % en AE et 99,36 % en CP).

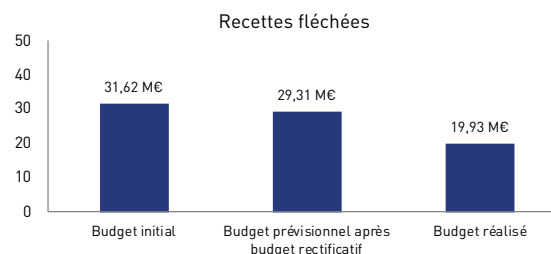
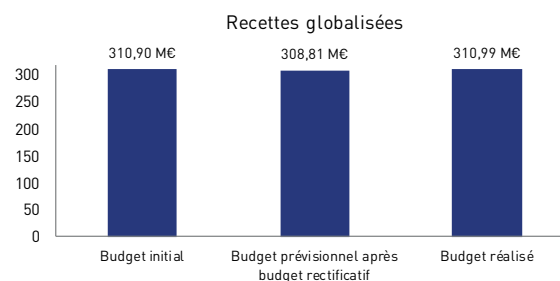
En recettes, le taux d'exécution atteint 97,87 %

Taux de réalisation 2019 du budget par rapport au budget prévisionnel (après budget rectificatif)		
	Dépenses	Recettes
AE	99,38 %	
<i>Dont fonctionnement</i>	97,97 %	
<i>Dont personnel</i>	99,97 %	
<i>Dont investissement</i>	96,28 %	
CP	99,36 %	RE 97,87 %

Les recettes globalisées enregistrent un taux d'exécution de 100 %.

Le taux d'exécution des recettes fléchées s'élève à 68 %. Ce décalage entre prévision et réalisation (- 9,4 M€) s'explique en partie par le décalage du versement de la recette de l'ISITE-Next, qui devrait intervenir en 2020.

Prévision et réalisation du budget en RE 2019 - Recettes
(en millions d'euros)



En AE d'investissement, le taux d'exécution atteint 96,28 %, soit -0,9 M€ comparé à la prévision, en raison d'un décalage, dans l'avancement des travaux des projets immobiliers, en particulier le laboratoire de planétologie.

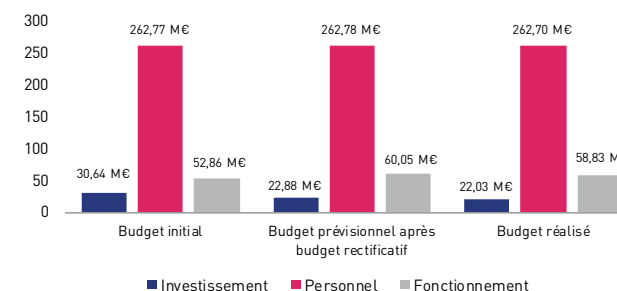
En AE/CP de personnel, le taux d'exécution atteint 99,97 %.

En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 97,97 %.

En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 90,86 %. Le différentiel entre la prévision et la réalisation (- 2 M€) s'explique notamment par le décalage de paiement sur les opérations liées à la mise en propreté et nettoyage des locaux et sur certaines opérations immobilières d'envergure (ex. : Nouveau Tertre, Quartier de la création). Il est à noter que le décalage conséquent entre le budget initial et le budget réalisé (-36 %) témoigne de la difficulté de la prévision budgétaire sur l'enveloppe investissement.

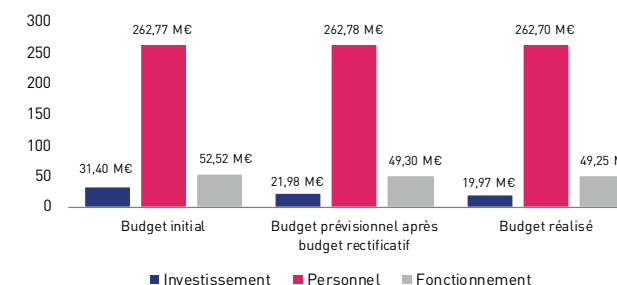
En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 99,9 %.

Prévision et réalisation du budget en AE 2019 - Dépenses
(en millions d'euros)



Il est nécessaire de souligner l'importance d'effectuer un budget rectificatif : en 2019, les dépenses réalisées sont en décalage avec les dépenses prévues au budget initial, notamment pour les dépenses de fonctionnement (52,86 M€ prévus initialement contre 58,83 M€ réalisés) et pour les dépenses d'investissement (30,64 M€ prévus initialement contre 22,03 M€ réalisés).

Prévision et réalisation du budget en CP 2019 - Dépenses
(en millions d'euros)



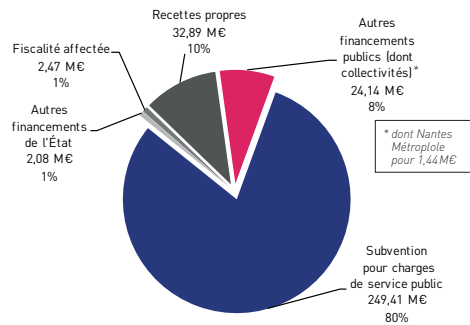
2.3 Les recettes encaissées (RE) 2019: 330 919 782 €

En mode GBCP, les recettes sont réparties entre les recettes globalisées (94 % des recettes globales, dont 75,4% au titre de la subvention pour charges de service public -SCSP-) et les recettes fléchées (6 % des recettes globales).

2.3.1 Les recettes globalisées

La SCSP représente 80 % des recettes globalisées.

Répartition des recettes globalisées 2019
(310,99 M€)



SOURCE D'INFORMATION

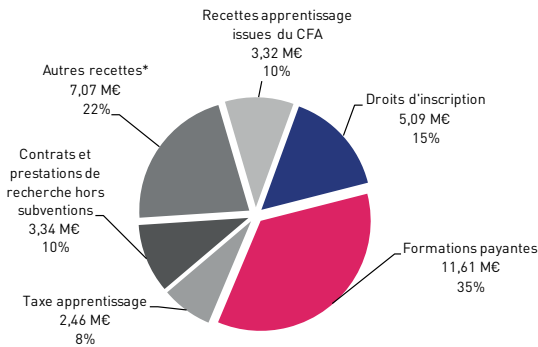
La source d'information dans la comptabilité budgétaire n'est pas le compte général mais le fonds, qui est un objet réglementaire.

Liste des fonds:

- Droits d'inscription
- Formation continue, diplômes propres et VAE
- Taxe d'apprentissage
- Contrats et prestations de recherche hors ANR
- Subventions autres (Communes...)
- ANR investissements d'avenir
- ANR hors investissements d'avenir
- Subventions Région
- Subventions UE
- Autres recettes (prestations de services...)

La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) contribue au financement des services de vie étudiante (santé, sport, culture...) et représente 2,5 M€ en 2019.

Répartition des ressources propres 2019
(32,89 M€)



* Autres recettes dont:

- 1 M€ Mise à disposition de personnels
- 0,9 M€ Inscriptions université permanente
- 0,6 M€ Formations, certifications et préparation concours
- 0,5 M€ Mise à disposition de locaux facturée

80%

La SCSP représente 80 % des recettes globalisées soit une diminution de 0,1% comparé à 2018.

70%

L'activité formation génère 70 % des ressources propres de l'établissement.

- 0,8 M€

Les ressources propres (hors recettes d'apprentissage issues du CFA) diminuent de 0,8 M€ par rapport à 2018 et s'expliquent par la diminution des recettes de formations payantes (- 1,1 M€) et de droits d'inscription (- 0,80 M€) combinée à l'augmentation des recettes issues de la taxe d'apprentissage (+ 0,3 M€), de l'activité recherche (+ 0,5 M€) et des autres recettes (+ 0,3 M€).

2.3.2 Les recettes fléchées *

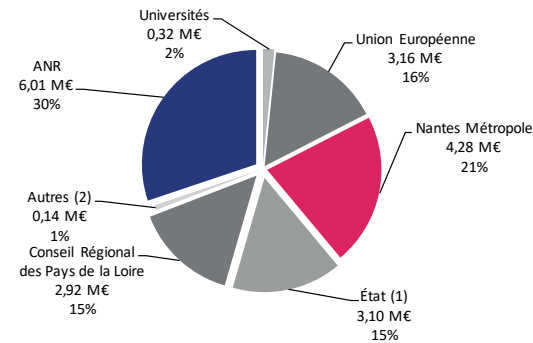
59,1 % des recettes fléchées concernent les projets de recherche, dont:

- 47,5 % pour le projet Isite NEXT soit - 47 % de financement ANR par rapport à 2018

30,2 % des recettes fléchées concernent les projets immobiliers, dont:

- 63,6 % relatifs au Quartier de la Création
- 26,6 % relatifs à la réhabilitation de la BU de l'Erdre
- 6,6 % pour l'extension STAPS

Répartition des recettes fléchées 2019
(19,93 M€)



45%

L'État (État et ANR) représente 45 % des recettes fléchées

1/4

1/4 des financements fléchés proviennent des collectivités

- 7,6 M€

Au global, les subventions relatives aux projets fléchés diminuent de 7,6 M€ dont:

- État (- 6,14 M€),
- ANR (- 5,37 M€),
- Union Européenne (+ 3 M€),
- Nantes Métropole (+ 1,6 M€).

Dans une vision globale des ressources fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé 81,5 M€ dont 32,9 M€ de ressources propres (40 %) et 24,1 M€ des collectivités (30 %).

Ces ressources sont dédiées à l'activité recherche (34,5 M€), à l'activité formation (18,9 M€), aux opérations immobilières et au pilotage (28,1 M€).

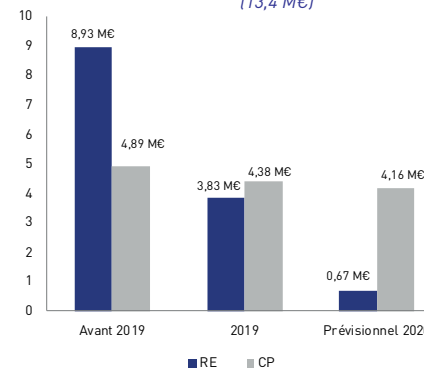
33

En 2019, 33 projets sont gérés en recettes fléchées, dont:

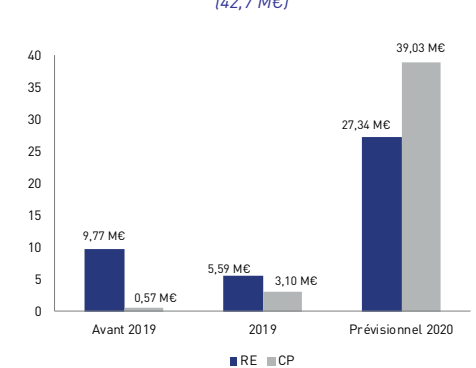
- 13 en programmes pluriannuels d'investissement,
- 17 projets de recherche,
- 3 en contrats d'enseignement (dont Neptune et Avostti)

En 2019, le projet Next est financé par l'ANR à hauteur de 4,8 M€ (87 %) et par le Conseil régional à hauteur de 0,75 M€ (13 %).

Focus projet Quartier de la création
(13,4 M€)



Focus projet ISITE-Next
(42,7 M€)

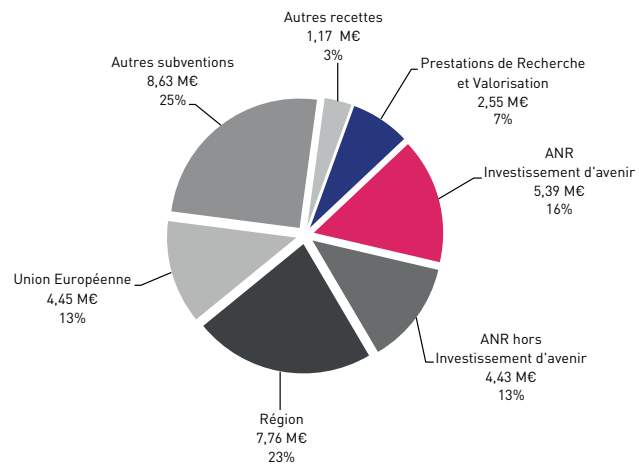


* Opération fléchée: opération dont le montant du projet est supérieur à 1 M€.

2.3.3 Les ressources Recherche

Les ressources Recherche s'élèvent à 34,4 M€, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2018 et représentent 42,2% des ressources totales de l'université hors subvention pour charges de service public.

Répartition des ressources Recherche 2019
(34,4 M€)



* Dont Autres subventions publiques : 6,33 M€ :

- 1,5 M€ France Agrimer
- 1 M€ Nantes Métropole
- 0,9 M€ État
- 0,5 M€ INSERM
- 0,4 M€ Autres universités
- 0,2 M€ BPI France
- 0,2 M€ ADEME
- 0,2 M€ CARENE
- 0,2 M€ CCI Nantes/Saint-Nazaire

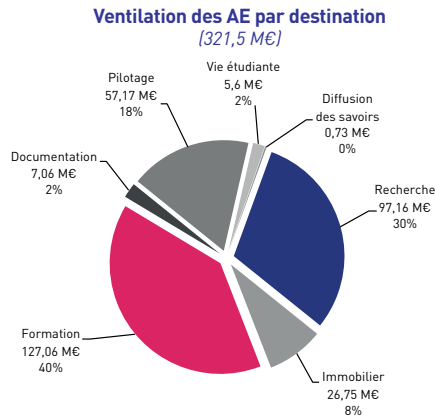


29%

L'ANR finance près d'1/3 de l'activité Recherche en 2019



2.4 Les dépenses de fonctionnement 2019



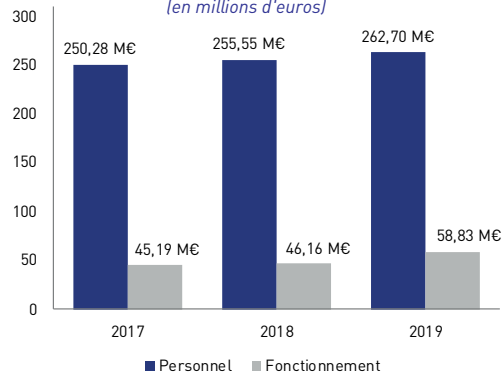
40%

Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation : il représente 40 % des dépenses de fonctionnement.

2.4.1 Les autorisations d'engagement (AE) de fonctionnement 2019 : 321 524 791 €

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université de Nantes d'assumer les missions qui lui sont confiées. L'enveloppe de fonctionnement représente 93,6 % du budget total de l'université.

Comparaison des dépenses de fonctionnement en AE entre 2017 et 2019
(en millions d'euros)

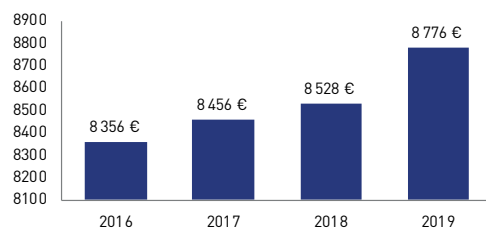


8776 €
(38 993 étudiants)

Chiffre arrêté au 15/01/2019

En 2019, l'université a dépensé 8776 € par étudiant, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à 2018.

Évolution du coût par étudiant de 2016 à 2019
(en euros)



En 2019, les dépenses de personnel représentent 81,7 % des dépenses de fonctionnement.

Elles ont augmenté de 2,8 % (soit 7,2 M€) suite à l'effet GVT, l'augmentation des contrats de recherche et les mesures d'emploi 2019

2.4.2 La rémunération des personnels (enveloppe de personnel)

Recettes 2019 réalisées :

257 601 401 €

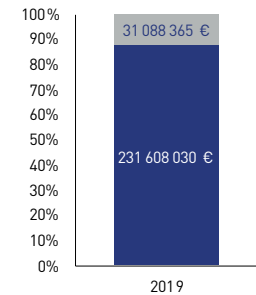
Dépenses 2019 réalisées :

262 696 395 €

L'enveloppe de personnel représente 76 % du budget total 2019.

La part de l'enveloppe de personnel État représente 88 % des dépenses de l'enveloppe de personnel, contre 12 % pour l'enveloppe de personnel sur ressources propres. Cette dernière est en constante augmentation et a pris 2 points entre 2018 et 2019. Cette évolution témoigne des actions menées par l'Université de Nantes pour diversifier ses sources de financement.

Répartition de l'enveloppe de personnel 2019
(en millions d'euros)



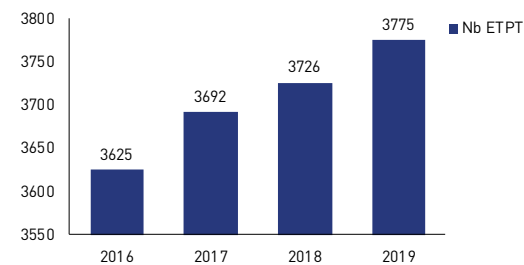
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ASSIMILÉES À DES CHARGES OU À DES RECETTES DE PERSONNEL :

Il s'agit notamment des mises à disposition de personnel (BIATSS et enseignants), des actions et prestations sociales, de la taxe du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP). Les dépenses assimilées à des dépenses de personnel sont en légère diminution de 15% par rapport à 2018. On peut toutefois noter que l'amende FIPHFP représente la principale dépense en s'élevant à environ 420 000 €. Les mises à disposition de personnel ont baissé de 37% par rapport à 2018 mais les différentes aides accordées aux agents sont en hausse de 99%.

En 2019, la masse salariale de l'établissement progresse de 7,1 M€. Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

- Schéma d'emploi financé sur ressources propres : + 2,5 M€ (dont +0,9 M€ sur contrat de recherche)
- Effet GVT : + 1,6 M€
- Variation des charges d'enseignement liée aux indus chez les personnels vacataires : + 1,1 M€
- Mesures de revalorisation des grilles et des carrières PPCR : + 0,7 M€
- Retour à la semestrialisation de la PRES : + 0,5 M€
- Schéma d'emploi sur financement loi ORE : + 0,4 M€
- Indemnitaire à l'initiative de l'établissement (RIFSEEP & NBI Assistants de prévention) : + 0,2 M€.

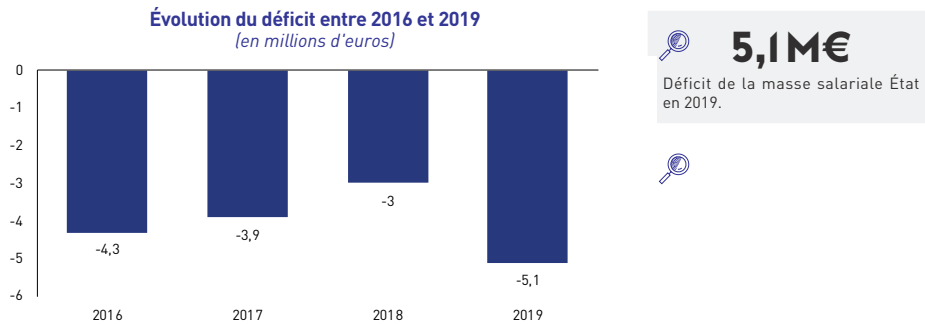
Évolution des emplois en ETPT entre 2016 et 2019



+49

La consommation d'emplois, liée à la croissance sur financement propre des activités de formation, de recherche et de la structuration des services de soutien, progresse de 49 ETPT en 2019 par rapport à 2018.

2.4.2.1 L'enveloppe de personnel État

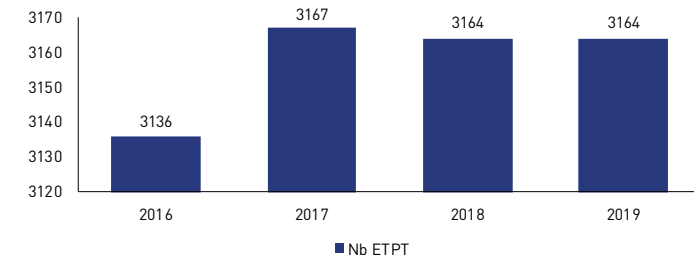


L'essentiel des dépenses de personnel est constitué des rémunérations principales et des cotisations et contributions sociales. Ces dernières représentent 43% du volume total (dont 32% pour la seule contribution au compte pensions des fonctionnaires). Les taux nationaux applicables s'imposent à l'établissement.

*L'augmentation des primes et indemnités des E-EC s'explique par le retour à un versement semestriel de la PRES (Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur) entraînant un décalage des montants décaissés sur 2019 par rapport à 2018.

Nature des dépenses	Budget 2018		Budget 2019		Évolution ETPT entre 2018 et 2019 en ETPT	Évolution ETPT entre 2018 et 2019 en %
	ETPT	Montants	ETPT	Montants		
Masse salariale État	3 164	227 737 417 €	3 164	231 608 030 €	0,6	0%
Rémunérations principales		115 444 661 €		116 429 215 €		
Titulaires EC	1 494	74 045 175 €	1 502	74 803 763 €	7,6	1%
BIATSS	1 017	26 278 372 €	1 017	26 499 384 €	0,1	0%
Non titulaires EC (CDD+CDI)	401	9 248 420 €	392	9 037 860 €	- 8,7	- 2%
(CDD+CDI) BIATSS	250	5 855 603 €	251	6 061 365 €	1,1	0%
Apprentis	1	17 092 €	2	26 843 €	0,6	
Rémunérations accessoires		13 817 554 €		15 009 744 €		
Charges d'enseignement		6 437 290 €		6 677 731 €		
Autres rémunérations accessoires		3 138 62 €		5 65 125 €		
Primes et indemnités des EC*		2 612 622 €		3 171 578 €		
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels		4 453 782 €		4 595 310 €		
Cotisations et contributions sociales		97 742 426 €		99 237 748 €		
Cas pension + ATI		72 558 112 €		73 758 351 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) titulaires		18 004 503 €		18 338 403 €		
Cotisations Assedic		848 061 €		738 894 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunération) non titulaires		6 331 749 €		6 402 100 €		
Prestations sociales		732 775 €		931 324 €		

Évolution des emplois ÉTAT en ETPT entre 2016 et 2019



L'exercice 2019 marque la poursuite de l'effort de stabilisation des effectifs financés sur masse salariale État engagé en 2018.

Évolution entre 2018 et 2019 par population :

- +7,6 ETPT chez les enseignants, enseignants-chercheurs titulaires
- 8,7 ETPT chez les enseignants contractuels (dont -11,2 ATER)
- +0,1 ETPT chez les BIATSS titulaires
- +1,7 ETPT chez les BIATSS contractuels (incluant les apprentis)

ETPT - ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILÉ :

La consommation en emplois se mesure en ETPT, qui tient compte de la quotité travaillée de l'agent et de sa durée d'emploi.

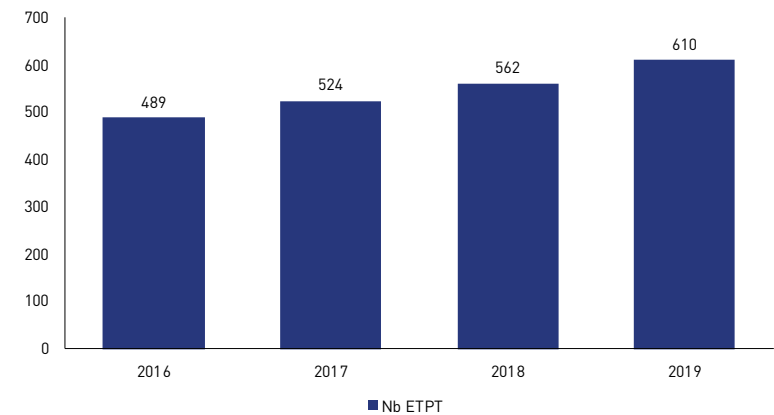
2.4.2.2 L'enveloppe de personnel sur ressources propres

Nature des dépenses	Budget 2018		Budget 2019		Évolution ETPT entre 2018 et 2019 en ETPT	Évolution ETPT entre 2018 et 2019 en %
	ETPT	Montants	ETPT	Montants		
Masse salariale ressources propres	562	27 817 492 €	610	31 088 365 €	48,2	9 %
Rémunérations principales		14 462 167 €		16 065 577 €		
Titulaires EC	4	219 089 €	6	341 438 €	1,5	
BIATSS	59	1 555 260 €	60	1 638 651 €	0,8	1 %
Non titulaires EC (CDD+CDI)	194	5 065 005 €	191	4 966 728 €	- 2,9	- 2 %
BIATSS (CDD+CDI)	304	7 618 095 €	353	9 108 963 €	48,8	16 %
Apprentis	1	4 716 €	1	9 797 €	0,0	
Rémunérations accessoires		5 489 243 €		6 487 191 €		
Charges d'enseignement		3 937 464 €		4 799 070 €		
Autres rémunérations accessoires		1 181 294 €		1 249 256 €		
Primes et indemnités des EC		63 037 €		112 611 €		
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels		307 447 €		326 253 €		
Cotisations et contributions sociales		7 717 743 €		8 448 262 €		
Cas pensions + ATI		1 219 545 €		1 395 527 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunérations) titulaires		400 178 €		456 717 €		
Cotisations Assedic		712 334 €		669 215 €		
Autres cotisations (dont impôts sur rémunérations) non titulaires		5 385 686 €		5 926 804 €		
Prestations sociales		148 339 €		87 335 €		

L'établissement continue de développer ses recrutements sur ressources propres, tant au titre des activités de formation continue que des activités de recherche. Les principaux nouveaux contrats de recherche en 2019 concernent entre autres les RFI (recherche formation et innovation). Cette évolution est le signe d'une activité forte et d'un investissement particulier en vue de diversifier les sources de financement.

31,1 M€
L'enveloppe de personnel sur ressources propres augmente de 3,3 M€ par rapport à 2018.

Évolution des emplois ressources propres en ETPT entre 2016 et 2019



En 2019, 16,2% des emplois consommés par l'établissement sont financés sur ressources propres, soit 1,1 point de plus qu'en 2018.

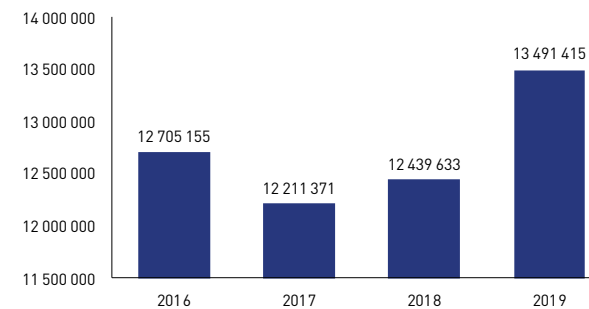
+6 ETPT

Évolution du nombre de personnels BIATSS permanents (titulaires et CDI) sur financement propre entre 2018 et 2019. Les agents permanents représentent 19,7% des agents financés sur ressources propres (20,4% en 2018).

2.4.2.3 Les charges d'enseignement

Évolution des charges d'enseignement entre 2016 et 2019

(en millions d'euros) - chiffres retraités en décaissement



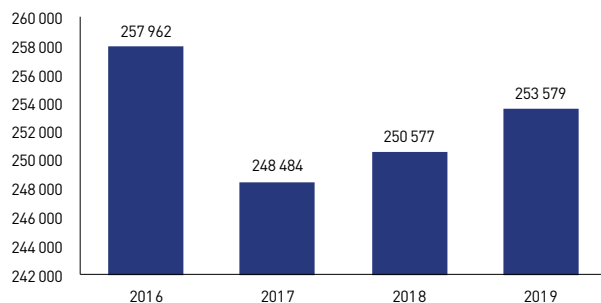
Le montant des charges d'enseignement augmente de 1,1 M€, soit +8,5% s'expliquant par le versement à tort d'heures d'enseignement au cours de l'exercice 2019 chez les personnels vacataires.

CHARGES D'ENSEIGNEMENT :

Il s'agit :

- des heures complémentaires effectuées par les enseignants en plus de leur service statutaire
- des heures effectuées par les chargés d'enseignement vacataires.

Évolution des charges d'enseignement
entre 2016 et 2019
(en heures)



+ 3 002 h

Augmentation du volume d'heures de charges d'enseignement entre 2018 et 2019.

3 633

Nombre de professionnels extérieurs dans les formations universitaires pour l'année universitaire 2018-2019.

Origine des vacataires 2019	%	Nombre d'heures payées
Salariés du secteur privé, indépendants ou libéraux	52 %	65 605
Enseignants extérieurs, fonctionnaires et autres employés d'une administration	37 %	46 889
Étudiants/Doctorants	8 %	10 214
Retraités	3 %	3 249
TOTAL	100 %	125 957

Nombre d'heures complémentaires	Nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs
Inférieur à 10	167
Entre 10 et 50	418
Entre 50 et 100	335
Supérieur à 100	432
TOTAL	1 352

1 352

Nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs effectuant des heures complémentaires sur l'année 2018-2019.

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE :

Il s'agit d'un professionnel extérieur recruté de manière temporaire en raison de ses compétences dans les domaines scientifiques, culturels et professionnels.

Deux catégories sont à distinguer :

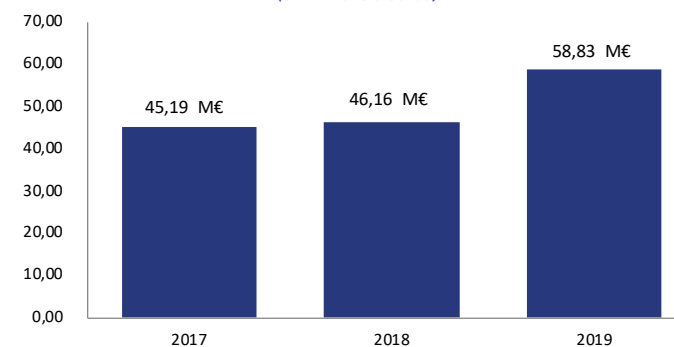
- **Le chargé d'enseignement vacataire**, qui doit exercer une activité professionnelle principale en dehors de celle de l'université
- **L'agent temporaire vacataire**, qui doit être soit inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur, soit retraité de moins de 67 ans.

2.4.3 L'autorisation d'engagement de fonctionnement courant : 58 828 395 €

Les engagements 2019 s'élèvent à 58 828 395 € et augmentent de 27 % par rapport à 2018. Il s'agit de dépenses fermes (exemple : marché contractualisé), et comprennent les engagements annuels et pluriannuels.

La progression par rapport à 2018 s'explique notamment par de nouveaux projets et marchés publics dont les AE ont une portée pluriannuelle (8,5 M€).

Évolution des engagements de fonctionnement
entre 2017 et 2019
(en millions d'euros)



Plusieurs projets significatifs ont été mis en œuvre de manière opérationnelle : I-SITE NEXT (+ 2,6 M€), NEPTUNE, nouveaux projets européens de recherche (EUQR'AN, IPSINE, SUMMIT, + 0,6 M€), etc.

Les surfaces immobilières ont évolué à la hausse en induisant une progression des charges de fonctionnement liées à l'immobilier (maintenance, fluides, nettoyage, gardiennage...) qui s'élèvent à 18 M€ soit 30 % des AE de fonctionnement :

- Halle 6 - Quartier de la Création (+ 3 256 m²)
- Nouveau Tertre : réouverture du Château du Tertre à venir et application du contrat Conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) pour les bâtiments du Nouveau Tertre
- rattachement du bâtiment Selecta à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu suite à l'installation d'un nouveau laboratoire fin octobre 2019
- progression des interventions de maintenance urgente
- augmentation du coût des prestations dans le cadre du marché de nettoyage des locaux : les produits d'entretien ne sont plus fournis par le prestataire mais achetés par l'université
- renouvellement du marché des contrôles périodiques et d'entretien des espaces verts.

30 %

Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré aux dépenses liées à l'immobilier : à lui seul, il représente 30 % des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel.

+ 30 %

Les dépenses liées à la recherche ont augmenté de 30 % entre 2018 et 2019. Cette évolution est principalement due au projet NEXT [dépenses directes de l'université et versements aux partenaires], à l'augmentation du nombre de projets gérés dans les unités de recherche en santé (développement des plateformes et effet du mandat unique de gestion pour les UMR INSERM) et de nouveaux projets européens (EUQR'AN, IPSINE, SUMMIT).

2.5 Les dépenses d'investissement 2019

1 - Opérations immobilières et logistiques : 11,5 M€ (dont 8,4 M€ pour la construction et 2,8 M€ pour la maintenance et l'aménagement)

52,2% des engagements d'investissement concernent les opérations immobilières et logistiques.

Construction : 8,4 M€ dont,

- Nouveau Tertre : 3 M€
- Quartier de la création : 1 M€
- Extension STAPS : 0,9 M€
- Réhabilitation amphî Droit : 0,9 M€
- Réhabilitation BU Erdre : 0,7 M€
- Réhabilitation UMR957 : 0,6 M€

Maintenance et travaux d'aménagement : 2,8 M€ dont,

- Investissements immobiliers dans le cadre de la convention triennale d'objectifs et de moyens : 1 M€
- Réfection étanchéité BU Lettres : 0,47 M€
- Aménagement plateau administratif La Fleuriaye : 0,18 M€
- Aménagement RDC Présidence : 0,17 M€
- Installation bâtiment SECTA : 0,14 M€

Études, parc automobile, logistique et infrastructure : 0,3 M€

2 - Équipements scientifiques : 6,7 M€

30,5% des engagements en investissement sont consacrés aux équipements scientifiques

Le CPER 2015-2020 a permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 4,2 M€ :

- TRANSLAT : 1,7 M€
- Programme CIMA : 1,2 M€
- Programme S2EPDL : 535 000 €
- PRIIC Mer Nantes : 250 000 €
- Programme I-G-Pro-BE Saint-Nazaire : 160 000 €
- RI5 SNUM (Création et fabrication numérique) : 148 000 €
- Autres opérations : 281 000 €

Les autres projets de recherche ont permis de financer des équipements scientifiques à hauteur de 2,5 M€, dont

- Équipements de spectrométrie RMN et RPE : 496 000 €
(dont 282 000 € pour le projet SUMMIT et 156 500 € pour la jouvence d'un spectromètre RMN 300 pour le laboratoire CEISAM)
- Équipements informatiques : 471 000 €
- Instruments spécifiques de chimie et biologie : 383 000 €
- Équipements de spectrométrie de masse et techniques séparatives : 244 000 €
- Instruments courants de laboratoire en chimie et biologie : 201 000 €

Principaux investissements pour la recherche par nature de dépenses	AE au 31/12/2019
Chimie et biologie : instruments spécifiques, dont : • 803 339 € pour l'acquisition d'un séquenceur haut débit en biologie moléculaire (CPER TRANSLAT) • 556 995 € d'instruments de biologie cellulaire (dont 1 cytomètre analyseur pour 448 375 €)	1 545 113 €
Équipements médicaux, dont : • 1 260 979 € d'équipements d'imagerie médicale (dont l'acquisition d'une micro TEP-IRM préclinique pour le CIMA : 1 199 000 €)	1 277 672 €
Équipements informatiques, dont : • 251 681 € d'appareils mobiles (ordinateurs portables, tablettes...) • 239 557 € de serveurs • 123 300 € d'équipements de réseaux informatiques • 112 973 € d'ordinateurs fixes	819 380 €
Matériels de microscopie-profilométrie, dont : • 459 758 € d'équipements de microscopie électronique et ionique (CPER TRANSLAT)	536 443 €
Équipements de spectrométrie RMN et RPE, dont : • 493 878 € d'équipements de spectrométrie RMN (Aimant et console RMN pour ERCSUMMI : 215 000 € / Jouvence d'un spectromètre RMN pour le laboratoire CEISAM : 150 500 €)	495 613 €
Travaux de construction, dont : • 232 368 € de travaux de réhabilitation (CPER PRIIC - Mer Nantes)	300 959 €
Équipements de spectrométrie de masse et techniques séparatives, dont : • 160 574 € pour la spectromètre de masse pour la chimie • 103 960 € pour les techniques séparatives analytiques	264 534 €
Équipements de géophysique, dont : • 197 000 € pour l'acquisition d'une caméra hyperspectrale (CPER S2EPDL)	238 486 €
Matériels courants de laboratoire en chimie et biologie, dont : • 137 026 € de gros matériels courant de laboratoire • 84 593 € de matériels de paillasse électriques courants	228 635 €
Travaux d'aménagement et de maintenance des bâtiments	115 338 €
OPTO - composants optiques - lasers et matériels de métrologie optique	100 875 €

3 - Équipements pédagogiques et informatiques : Projets consacrés aux équipements pédagogiques et informatiques : 3,8 M€ (soit 17,3% des investissements)

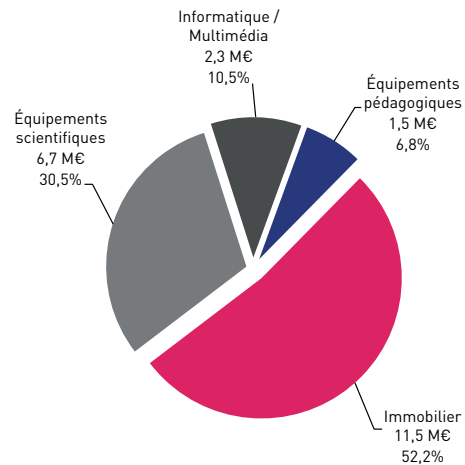
Dont 2,3 M€ : Équipements informatiques, de télécommunication et audiovisuels, dont :

- Équipements informatiques : 1 350 000 €
- Équipements audiovisuels : 848 000 € (467 000 € pour le CPER ICCVISIO)
- Logiciels standards et spécifiques : 137 500 €

Dont 1,5 M€ : Équipements pédagogiques, dont

- Équipements d'atelier : 337 000 €
- Instruments spécifiques de chimie et biologie : 156 000 €
- Mobilier de bureau et de salles de réunion : 151 000 €
- Autres matériels de mesures physiques et industriels : 135 000 €

Dépenses d'investissement par nature de dépenses : 22035690 €



3

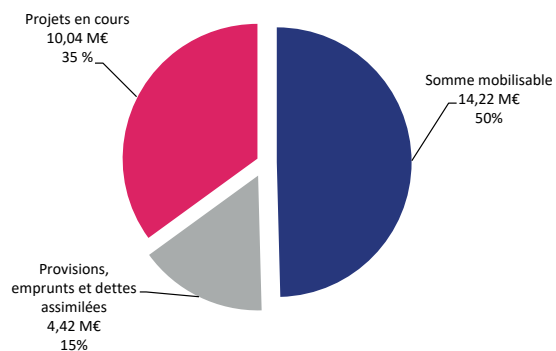
Le fonds de roulement et la trésorerie

> État du fonds de roulement

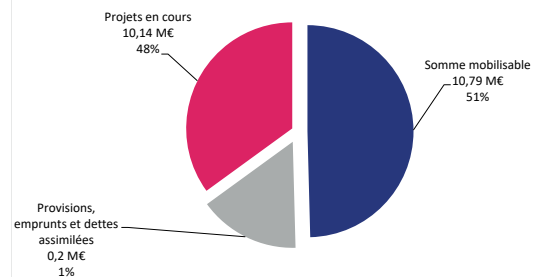
> Évolution de la trésorerie

3.1 État du fonds de roulement

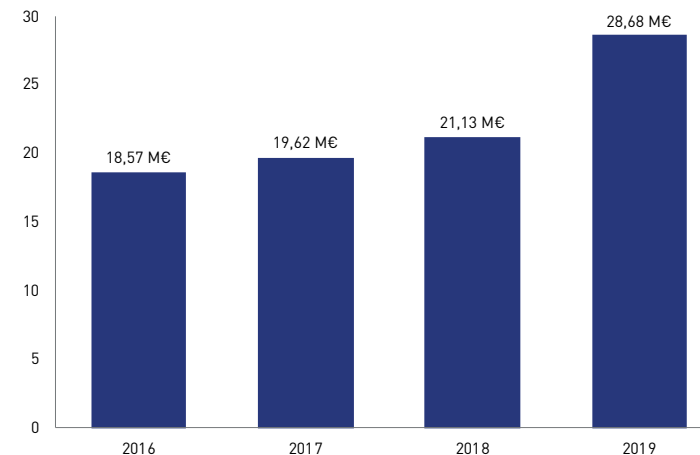
État du fonds de roulement au 31/12/2019 : 28,68 M€



Rappel : État du fonds de roulement au 31/12/2018 : 21,13 M€



Évolution du fonds de roulement de 2016 à 2019
(en millions d'euros)



+ 7,5 M€

Le fonds de roulement a augmenté de 7,5 M€ entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique principalement (6,8 M€) par des corrections d'écritures du fait de changements de méthodes comptables (passifs sociaux et droits d'inscription).



FONDS DE ROULEMENT :

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal à celui du 1^{er} janvier auquel vient s'ajouter le solde budgétaire de l'exercice.

28,7 M€

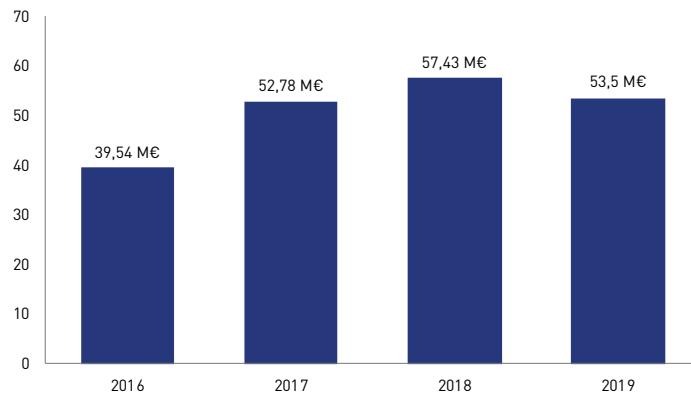
Le niveau du fonds de roulement net global s'élève à 28,7 M€ soit 33 jours de charges décaissables.

Projets en cours

Transfert Joffre	1 000 000 €
Construction bâtiment universitaire santé	2 000 000 €
Projet Heinlex 2019-2022	1 300 000 €
Extension STAPS	444 488 €
Mise en sécurité et accessibilité Animalerie	125 060 €
Plateau administratif de Droit	890 926 €
Bâtiment Sélecta	116 202 €
Travaux de sécurité	550 000 €
Projets pluriannuels des composantes	3 608 734 €
TOTAL	10 035 410 €

3.2 Évolution de la trésorerie

Évolution de la trésorerie entre 2016 et 2019
(en millions d'euros)



Le solde final 2019 de la trésorerie s'élève à 53,5M€, soit une diminution de 3,9M€ par rapport à 2018 et représente 61,4 jours de charges décaissables.

On constate un écart de - 17,4M€ par rapport à la prévision de trésorerie du budget initial, qui s'explique notamment par le non-versement des recettes relatives au projet Next sur l'exercice 2019.

Les écarts les plus significatifs concernent les recettes fléchées et les dépenses globalisées :

- recettes fléchées : - 9,4 M€,
- dépenses globalisées : + 5 M€.

1

Annexe

Les soutiens apportés par les collectivités territoriales et la CCI Nantes/ Saint-Nazaire

« L'Université de Nantes bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien fort des collectivités territoriales et de la Chambre de commerce et d'industrie Nantes/Saint-Nazaire. »

1.1 Nantes Métropole/Ville de Nantes

Campus Nantes / université 2018-2020

Campus Nantes, socle d'une contractualisation avec les établissements, au premier rang desquels l'université, permet de formaliser les ambitions communes et les engagements réciproques conclus entre Nantes Métropole / Ville de Nantes et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Métropole et la ville de Nantes ont adopté en 2018, une nouvelle convention Campus Nantes avec l'Université de Nantes pour 2018-2020, outil essentiel de structuration de la politique publique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

800 K€ POUR L'INITIATIVE NEXT

- Développement d'une communauté étudiante « NUN » : NUNOnline
- Développement de partenariats internationaux en recherche
- Dispositifs de soutien à l'innovation
- Appel à projets interdisciplinaires
- Opérations d'attractivité de chercheurs internationaux
- Appui au déploiement et au pilotage du projet NExT.

Actions phares soutenues par Campus Nantes en 2019

750 K€ en fonctionnement

- Réussite et insertion professionnelle des étudiants (« Industrie pour les Filles », « Talents du Tertre »...)
- Interdisciplinarité (appels à projets)
- Essor des filières d'emploi de demain (dispositif Fil'Innov)
- Essor de l'entrepreneuriat étudiant
- Développement de l'attractivité internationale (accueil de chercheurs et étudiants étrangers, aide à la mobilité sortante)
- Manifestations scientifiques (les « Journées Scientifiques »...), financement de colloques doctorants
- Développement des coopérations académiques structurantes à l'échelle de Campus Nantes.

800 K€ en investissement Numérique

- Outils de gestion pour la recherche (outil d'aide à la décision, évolution du site web institutionnel des laboratoires)
- Services pratiques aux étudiants (application mobile pour les étudiants avec consultation des emplois du temps, évolution du site web institutionnel, espace Cloud & outil collaboratif, accompagnement des usages)
- Espaces d'innovation (Aménagement d'espaces innovants: Fablab, Manufacture, espace de travail collaboratif)

Immobilier

- Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS
- Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

Zoom sur les investissements immobiliers Campus Nantes

Aménagement du hall et des espaces étudiants de l'UFR STAPS

L'augmentation des effectifs de la filière STAPS constatée ces dernières années devrait se poursuivre dans les années à venir. Le site actuel dédié aux formations aux métiers des sports, de l'enseignement et de l'éducation, initialement prévu pour quelques centaines d'étudiants, est dépourvu d'espace de restauration, de cafétéria et manque en général d'espaces de vie étudiante (lieux de travail, de détente...). Les travaux d'aménagement ont débuté en juin 2019 pour un an.

Le projet financé par Nantes Métropole/Ville de Nantes et l'Université de Nantes prévoit pour juin 2020 la construction d'une extension de 300m² (Surface de Plancher) en façade principale du bâtiment et l'aménagement du hall pour y implanter un espace de restauration avec 130 places assises et des espaces dédiés à la vie étudiante.

Soutien Nantes Métropole : 1 025 K€

Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

Le contrat de site 2016-2017 conclu avec Nantes Métropole le 14 novembre 2016 a attribué à l'opération de réhabilitation une subvention de 50 000 €, sur un total de près de 850 000 €.

Le projet a consisté à réhabiliter une partie du troisième étage du bâtiment de la faculté de médecine afin d'y installer les équipes de l'Unité Mixte de Recherche 1238 qui travaillent sur les sarcomes osseux et le remodelage des tissus calcifiés.

L'opération a rencontré plusieurs aléas, d'abord en phase études puis en phase d'appel d'offres travaux, repoussant la livraison du chantier à l'été 2019.

Soutien Nantes Métropole : 50 K€

Nantes Métropole et la Ville de Nantes soutiennent également d'autres projets de l'Université de Nantes :

Modernisation du patrimoine immobilier

Quartier de la Création : création d'un pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques

Dans le cadre du plan Campus Prometteur, l'Université de Nantes s'est engagée dans la création d'un pôle interdisciplinaire dédié aux cultures numériques. Le projet a consisté à réhabiliter la halle 6 Ouest des halles « Alstom » sur l'île de Nantes sur 3 256 m² de surfaces de formation et de recherche. Le projet architectural a été travaillé pour révéler et faire revivre ce patrimoine industriel remarquable (structure d'origine conservée). Le bâtiment est dédié à la culture numérique à travers la formation, la recherche et l'innovation. La Halle 6 Ouest a pour vocation d'être un espace collaboratif ouvert aux formations issues d'autres programmes pour créer des synergies et briser les barrières entre différents établissements au sein du Quartier de la création et au-delà (École des Beaux-Arts, École d'architecture, plateforme C...). Ce pôle interdisciplinaire a été intégralement financé par Nantes Métropole et sa maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Université de Nantes. Les travaux, engagés en septembre 2017, se sont achevés à la rentrée 2019.

Soutien Nantes Métropole : 13,43 M€

Promotion de la recherche et de l'innovation

Manifestations scientifiques

Nantes Métropole soutient l'université dans l'organisation de manifestations scientifiques - 14 congrès en 2019- et de ses « journées scientifiques », 12^e édition d'un événement qui met à l'honneur la recherche à l'université et a réuni 1300 congressistes dont 12% en provenance de l'international, dans le cadre de 18 colloques.

Nantes Métropole favorise également la participation des doctorants à des colloques pour présenter et confronter les résultats de leur recherche à ceux d'autres chercheurs du monde entier. En 2019, 107 mobilités de jeunes chercheurs ont pu être financées.

Ces actions et soutiens contribuent au rayonnement de notre territoire aux niveaux national et international.

Soutien de Nantes Métropole : 105K€

Attractivité de chercheurs internationaux

Nantes Métropole contribue au financement des projets de recherche mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets Connect talents. À ce titre, en 2019, à noter l'arrivée de Jérôme Jullien au Centre de Recherche en transplantation Immunologie (CRTI, Inserm/Université de Nantes). Après une brillante carrière à Cambridge, en tant que chef d'équipe dans le laboratoire du prix Nobel de médecine John Gurdon, Jérôme Jullien (Inserm) développera un projet scientifique visant à comprendre les marques épigénétiques présentes dans les spermatozoïdes et influençant le nouvel individu, et à identifier les barrières à la reprogrammation.

Soutien Nantes Métropole : 479 K€ sur 5 ans

Vie étudiante

Vie étudiante

La Ville de Nantes a participé au financement des deux soirées de rentrée étudiante le 26 septembre 2019 au pôle Tertre de l'université et le 3 octobre 2019 à l'école des Beaux-Arts.

Soutien Ville de Nantes : 10 K€

Mobilité internationale

Les étudiants de l'Université de Nantes ont également pu bénéficier d'un soutien financier de la ville de Nantes pour 15 mobilités courtes de moins de 3 mois.

Soutien de la ville de Nantes : 1,95 K€

Santé des étudiants

En 2019, la Ville de Nantes a soutenu les actions de prévention du service de santé des étudiants (SUMPPS) menées par les pairs : les étudiants relais santé (ERS), vers les étudiants des différents campus nantais sur la thématique « I like to Moov'Eat, move it! » pour une meilleure alimentation, l'activité physique améliorant ainsi le bien-être global de l'étudiant.

Autour de 900 étudiants ont participé aux actions proposées par les ERS sur 6 sites différents de l'université entre janvier et février 2019, mobilisant 137 heures d'ERS.

Soutien Ville de Nantes : 2 K€



1.2 Région des Pays de la Loire

La convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2020

Afin d'offrir une meilleure visibilité du soutien régional, le nouveau dispositif de contractualisation s'inscrit sur une période de trois années universitaires : 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

La nouvelle convention 2017-2020 s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner la réussite des jeunes dans leurs études
- Préparer les compétences de demain et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Amplifier le rayonnement international des formations.

Actions phares soutenues par la Région des Pays de la Loire en 2019

428 K€ en fonctionnement

- Actions Université/Lycées (tuteurs ambassadeurs, Université à l'essai)
- Accompagnement de la réussite des étudiants primo-entrants par des tuteurs
- Dispositif de remédiation REUSCIT
- Aide à l'insertion professionnelle
- Mise en œuvre du guichet unique d'accueil des étudiants étrangers
- Accompagnement du développement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

856 K€ en investissement

- Création en cours d'un réseau d'espaces innovants, les tiers-lieux dans différents pôles de l'université
- Adaptation et accompagnement aux nouveaux usages pédagogiques, de recherche et administratifs
- Extension des capacités d'accueil du DataCenter
- Développement de l'outil d'aide à l'orientation BRIC

La Région des Pays de la Loire soutient également l'Université de Nantes par le versement de subventions directes :

Dispositif de réussite REUSTERTRE

REUSTERTRE facilite l'intégration des titulaires d'un bac pro ou technologique dans les filières universitaires, en aménageant leur cursus Licence afin de les accompagner dans leur parcours. Les étudiants bénéficient d'emplois du temps allégés afin d'intégrer des enseignements spécifiques destinés à construire leur projet d'études et à renforcer la culture générale et l'expression.

Soutien Région des Pays de la Loire : 126 K€

Modernisation du patrimoine immobilier

La Région Pays de la Loire participe au financement de projets immobiliers par le versement de subventions directes afin de contribuer au développement et à la modernisation du patrimoine immobilier de l'Université de Nantes.

Réhabilitation des locaux de l'UMR 1238 (ex UMR 957)

La Région Pays de la Loire a participé au projet de réhabilitation de 800 m² du troisième étage du bâtiment de la faculté de médecine afin d'installer les équipes de l'unité mixte de recherche 1238 qui travaillent sur les sarcomes osseux et le remodelage des tissus calcifiés dans un environnement de travail à la fois conforme à la réglementation et plus fonctionnel.

Engagés en janvier 2019, les travaux d'un coût total de 850 K€ se sont achevés en octobre 2019.

Soutien Région des Pays de la Loire : 50 K€

Réhabilitation du laboratoire d'anatomie

L'actuelle Faculté de Médecine, construite en 1966 et aujourd'hui dans un état très vétuste, doit continuer à fonctionner d'ici 2026, date programmée de livraison de la nouvelle Faculté de Santé sur l'Île de Nantes. La Région Pays de la Loire a participé au projet de réhabilitation des locaux du laboratoire d'anatomie de la faculté de Médecine. 48 ans après son aménagement, le laboratoire d'anatomie occupait en effet toujours les mêmes locaux, vétustes, avec de nombreux équipements d'origine dont les tables de dissection en ardoise. L'opération a permis la mise en conformité des locaux pour répondre aux problématiques de salubrité, d'hygiène et de sécurité.

Les locaux réhabilités d'un coût total de 585 K€ ont été livrés fin 2019.

Soutien Région des Pays de la Loire : 130 K€

Réhabilitation de l'Unité Thérapeutique Expérimentale de la Faculté de Médecine

Afin de répondre aux exigences réglementaires imposées aux locaux destinés à l'expérimentation animale et de se conformer aux réglementations sanitaires lors de la délivrance de son agrément, l'animalerie UTE située dans la faculté de médecine doit faire l'objet de travaux de réhabilitation et de mise en conformité. Après consolidation du plan de financement entre l'Université, l'INSERM, l'INRA et la Région des Pays de la Loire, menée en parallèle de la conception, de la programmation et des études préalables, les marchés de travaux ont pu être notifiés fin 2019 pour une livraison en avril 2020. Le coût total de l'opération s'élève à 265 K€.

Soutien Région des Pays de la Loire : 25 K€

Mobilité internationale

Dispositif Envoloé : dans le cadre de la convention signée avec la Région Pays de la Loire, les étudiants de l'Université de Nantes bénéficient d'une aide pour la mobilité internationale sortante.

Au titre de l'année universitaire 2018-2019, 811 mobilités ont été aidées.

Soutien Région des Pays de la Loire : 594,5 K€

Promotion de la recherche et de l'innovation

Allocations de thèses cofinancées

L'appel à projets de la région Pays de la Loire a permis de financer en 2019 quatre allocations de thèse cofinancées avec un grand organisme de recherche ou projet européen ainsi que cinq allocations de thèses en sciences humaines et sociales cofinancées avec l'Université de Nantes.

Soutien Région des Pays de la Loire : 442 K€

Renforcement des équipements des laboratoires

Cet appel à projets de la Région des Pays de la Loire, lancé en avril 2019, a permis de financer huit équipements petits et mi-lourds.

Soutien Région des Pays de la Loire : 403 K€

Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique

Projet « CST by UN 2018 »

En 2019, la Région a apporté un soutien déterminant à la montée en puissance de la mission « diffusion de la culture scientifique et technique » de l'Université de Nantes. La subvention régionale au projet « CST by UN 2019 » a ainsi permis de renforcer l'équipe, à travers le recrutement d'une deuxième chargée de médiation scientifique, d'organiser des projets d'envergure : Nuit blanche chercheurs, Ma thèse en 180 secondes, La Mer XXL... et également d'accompagner les initiatives des laboratoires (15 projets soutenus en 2019, par ex. L'expo Magnetica, la maquette OdySeYeu, les sculptures Diatomées...). Par ailleurs, le dossier FEDER « CST by UN » a été signé en 2019 pour la période 2016-2020, apportant aussi un soutien européen de 500 K€ sur la période.

Soutien Région des Pays de la Loire : 100 K€

Appels à projets

L'Université de Nantes participe aux différents appels à projets et dispositifs d'accompagnement structurants (Paris scientifiques, Étoiles Montantes, Connect Talent, PULSAR...) mis en place par la Région des Pays de la Loire pour soutenir les actions menées par ses laboratoires. En 2019, ce sont environ 620 K€ qui ont été attribués à l'Université de Nantes dans le cadre de ces dispositifs, auxquels s'ajoutent encore plus de 900 K€ provenant des appels à projets internes des démarches intégrées Recherche-Formation-Innovation. Enfin, l'université a pu bénéficier de divers autres financements régionaux, dans le cadre des programmes de recherche régionaux et interrégionaux (projets DIACAN et EXOMIR, financement régional 150 K€), ou encore dans le cadre d'appels à projets de l'ADEME (Projet ESTUAIRE, financement régional 100 K€).

Soutien Région des Pays de la Loire : 2 M€

ZOOM SUR LES APPELS À PROJETS

Connect Talent > arrivée à Nantes de Jérôme JULLIEN

Jérôme JULLIEN a rejoint le Centre de Recherche en transplantation Immunologie (CRTI, Inserm/Université de Nantes) depuis l'automne 2019 avec le soutien financier de la Région des Pays de la Loire (590 K€) et de Nantes Métropole (300 K€). Après une brillante carrière à Cambridge, en tant que chef d'équipe dans le laboratoire du prix Nobel de médecine John Gurdon, Jérôme Jullien (Inserm) développera un projet scientifique visant à comprendre les marques épigénétiques présentes dans les spermatozoïdes et influençant le nouvel individu, et à identifier les barrières à la reprogrammation.

Soutien Région des Pays de la Loire : 590 K€

Étoiles Montantes > soutien à 3 jeunes chercheurs de l'Université de Nantes

L'université a obtenu le financement de 3 projets dans le cadre de l'AAP 2019 Étoiles Montantes, permettant aux candidats de développer leur recherche et leurs réseaux et ainsi de se préparer au mieux pour une future candidature à l'ERC (European research council) :

- Mohamed El Haj du Laboratoire de Psychologie (LPPL, EA4638) travaille sur l'évaluation des troubles de la mémoire autobiographique dans la maladie d'Alzheimer à travers l'étude des mouvements oculaires

Soutien Région des Pays de la Loire : 85 K€

- Lénaïc Lartigou du Laboratoire Chimie Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation (CEISAM, UMR 6230) s'attache à la réalisation de nanoassemblages superferrimagnétiques pour un double traitement de l'hépatite auto-immune

Soutien Région des Pays de la Loire : 128 K€

- Sylvain Dufraisse du Centre Nantais de Sociologie (CENS, FRE CNSR 3706) étudie pour sa part l'influence soviétique et russe dans le milieu sportif contemporain, en s'intéressant à l'internationalisation des dirigeants sportifs soviétiques et des spécialistes des sciences du sport, ainsi qu'à la diffusion de ces sciences en France.

Soutien Région des Pays de la Loire : 107 K€



1.3 Le Contrat d'objectifs partagés conclu avec la CCI Nantes/Saint-Nazaire

Conformément à l'accord cadre pluriannuel 2017-2020, la CCI Nantes/Saint-Nazaire soutient l'Université de Nantes pour :

- porter la voix des entreprises au sein de l'université
- faciliter le transfert de connaissances et d'innovations vers les entreprises du territoire
- favoriser l'émergence de démarches et de plateformes collaboratives
- transformer les étudiants en véritables catalyseurs d'innovation dans les entreprises
- accompagner la formation tout au long de la vie
- développer la création de campus attractifs et ouverts.

Actions phares soutenues par la CCI Nantes Saint-Nazaire en 2018

170 K€ en fonctionnement

- Dispositif Fil'Innov
- Innovation Campus Day (5 et 6 novembre 2019)
- Actions université-entreprises
- Exposition itinérante des savoir-faire de l'Université de Nantes
- Collaborations avec International Ouest Club

1.4 Le Contrat d'objectifs partagés conclu avec la CARENE

Signé en 2016 pour une durée de cinq ans, ce contrat vise à :

- soutenir les filières d'excellence (génie civil / mécanique et électrique, génie des procédés / microalgues, logistique et supply-chain),
- adapter l'offre de formation aux besoins du territoire,
- soutenir les liens entre l'université de Nantes et l'entreprise,
- renforcer l'attractivité du pôle nazairien auprès des chercheurs et des étudiants.

La CARENE s'est engagée à hauteur de 800 K€ pour la durée du contrat (hors avenant immobilier).

Actions phares soutenues par la CARENE en 2019

160 K€ en fonctionnement

- Soutien au programme WEAMEC (programmes FIRMAIN, ROS-3D, OPT-EMR)
- Soutien à la recherche logistique
- Dispositif Fil'Innov
- Événements :
Innovation Campus Day les 5 et 6 novembre 2019, Colloque pédagogique national des licences professionnelles mention Travaux publics les 04 et 5 juillet 2019, les Journées de la pédagogie et de la professionnalisation les 27, 28 et 29 Mars 2019, le XVII^e congrès de la société française de génie des procédés (SFGP) 2019, les 15, 16 et 17 octobre 2019.

Extension de la plateforme R&D AlgoSolis à Saint-Nazaire

Une convention a été signée en 2019 avec la CARENE pour financer l'extension de la plateforme Algosolis (UMS AlgoSolis) qui offre l'infrastructure et les équipements nécessaires à l'exploitation contrôlée, intensifiée et durable de la ressource microalgue à grande échelle. Ce projet d'extension prévu en 2020 pour un coût total de 456 K€ vise à créer un espace d'accueil du public pour améliorer la diffusion scientifique et augmenter les surfaces administratives pour répondre à la dynamique de croissance de l'UMS.

Soutien CARENE : 33,4 K€

2

Annexe

› Rapport annuel de performances 2019

› Programme n°150

Formations supérieures et recherche universitaire

› Programme n°231

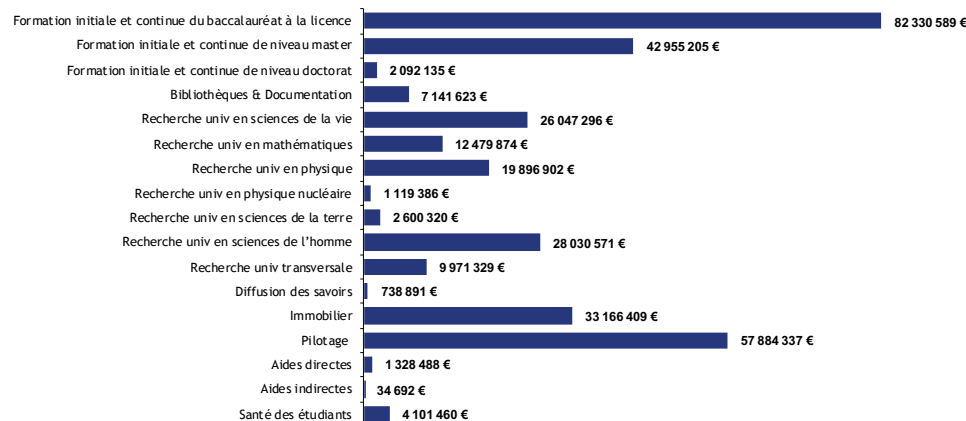
Vie étudiante

Programme n°150 et n°231:

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses réalisées 2019 (en €)
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	82 330 589 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	42 955 205 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 092 135 €
105	Bibliothèques & documentation	7 141 623 €
106	Recherche univ en sciences de la vie	26 047 296 €
107	Recherche univ en mathématiques	12 479 874 €
108	Recherche univ en physique	19 896 902 €
109	Recherche univ en physique nucléaire	1 119 386 €
110	Recherche univ en sciences de la terre	2 600 320 €
111	Recherche univ en sciences de l'homme	28 030 571 €
112	Recherche univ transversale	9 971 329 €
113	Diffusion des savoirs	738 891 €
114	Immobilier	33 166 409 €
115	Pilotage	57 884 337 €
201	Aides directes	1 328 488 €
202	Aides indirectes	34 692 €
203	Santé des étudiants	4 101 460 €
TOTAL		331 919 505 €

Réalisation de dépenses 2019 par action : 331 919 505 €

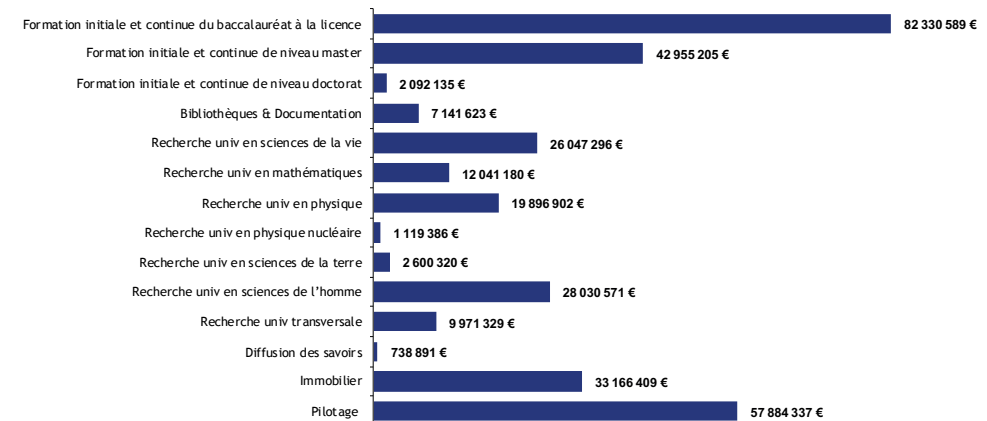


Programme n°150: Formations supérieures et recherche universitaire

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses réalisées 2019 (en €)
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	82 330 589 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	42 955 205 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 092 135 €
105	Bibliothèques & Documentation	7 141 623 €
106	Recherche univ en sciences de la vie	26 047 296 €
107	Recherche univ en mathématiques	12 041 180 €
108	Recherche univ en physique	19 896 902 €
109	Recherche univ en physique nucléaire	1 119 386 €
110	Recherche univ en sciences de la terre	2 600 320 €
111	Recherche univ en sciences de l'homme	28 030 571 €
112	Recherche univ transversale	9 971 329 €
113	Diffusion des savoirs	738 891 €
114	Immobilier	33 166 409 €
115	Pilotage	57 884 337 €
TOTAL		326 016 171 €

Réalisation de dépenses 2019 par action : 326 016 171 €



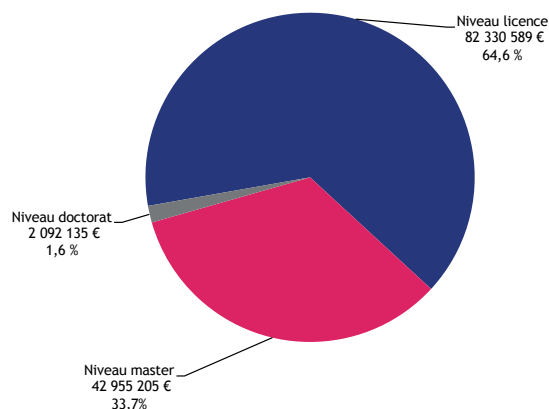
Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
INDICATEUR 1.1	Activité de la formation continue
OBJECTIF 2	Améliorer la réussite des étudiants
INDICATEUR 2.1	Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans
INDICATEUR 2.2	Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans
INDICATEUR 2.3	Taux de réussite des étudiants en doctorat
OBJECTIF 3	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
INDICATEUR 3.1	Mobilité internationale des étudiants
OBJECTIF 4	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 4.1	Nombre d'articles scientifiques publiés par les enseignants-chercheurs
OBJECTIF 5	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 5.1	Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
OBJECTIF 6	Améliorer l'efficacité des opérateurs
INDICATEUR 6.1	Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques
INDICATEUR 6.2	Ressources propres
INDICATEUR 6.3	Taux d'occupation de locaux
INDICATEUR 6.4	Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des enseignants-chercheurs (EC) et enseignants (E)
INDICATEUR 6.5	Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS)

Récapitulatif des actions en faveur de la formation

Actions	Intitulé	Réalisation de dépenses 2018 (€)
101	Niveau licence	82 330 589 €
102	Niveau master	42 955 205 €
103	Niveau doctorat	2 092 135 €
TOTAL		127 377 928 €

Volet formation initiale et continue
Réalisation de dépenses 2019 par action : 127 377 928 €



Objectif 1 Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Indicateur 1.1 : Activité de la formation continue

	2015	2016	2017	2018	Cible 2021	Taux de croissance attendu
1- Heures stagiaires	1 179 843	1 115 734	1 020 651	1 006 669	1 400 000	+ 18 %
2- Nombre de diplômés en formation continue dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)	4 944	3 839	3 702	3 395	5 500	+ 11 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue (M€)	9,62	8,35*	8,54	12,69	13	+ 35 %

*Mise en œuvre décret GBPC en 2016 : périmètre de constat des recettes différent de celui du BPF. Prise en compte des recettes encaissées et rapprochées. Également constat de la modification d'imputation des recettes VAE et DAEU entre 2015 et 2016.

Commentaires de l'université

En 2019, la formation continue (FC) de l'Université de Nantes a posé les bases d'un nouveau modèle, en proposant une organisation en HUB FC. Ce modèle a pour but de développer une offre FC à forte valeur ajoutée dans un lien plus étroit avec les composantes, dans le sillage de la dynamique d'innovation impulsée par la nouvelle Université et de la Halle 6.

À cet effet, la formation continue a mis en place un partenariat externe avec le groupe Abilways (3e groupe de FC en France). Basé sur une coopération de 4 années, ce partenariat étendu a pour but de permettre à l'Université de mieux pouvoir répondre aux demandes du marché, notamment sur des formats courts et des parcours sur-mesure. Fin 2019, ce partenariat s'est installé au sein de la Halle 6, via le Digital Learning Lab. Ce Lab est impulsé en coopération avec la filiale de développement Capacité SAS, le groupe Abilways et le consortium régional AIP-Primeca (via l'IUT de Nantes).

Par ailleurs, La Direction de la formation continue a porté une autre inflexion à son modèle en répondant et en remportant un appel à Projets national PIC. En réponse conjointe avec un collectif de partenaires du territoire, le programme UniV'R44 – doté de 1,2M€ sur 3 ans, vise à accompagner 100 réfugiés par an. Cet accompagnement est construit en lien étroit avec les composantes de formation de l'université, dont son Service Universitaire des Langues, et les ressources pédagogiques du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Enfin, les services FC sont engagés dans la démarche d'individualisation des parcours de formation des salariés et demandeurs d'emploi. Un outil d'aide à l'auto-positionnement des candidats à la reprise d'études et/ou validation des acquis de l'expérience, ainsi qu'un guide du positionnement à l'attention des services FC, seront opérationnels pour la préparation du recrutement 2020-2021.

L'année 2019 a également été marquée par la mise en place de la réforme de la formation professionnelle, avec notamment l'ouverture du CPF via l'appli Moncompteformation : à cet effet, de premières formations y ont été inscrites et une réflexion est engagée pour définir la stratégie marketing de référencement de nos (futurs) offres sur cette plateforme.

Unités de mesure	1 – Heures-stagiaires (cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – Nombre de diplômés en formation continue dont Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) 3 – Recettes en millions d'euros (M€)
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Objectif 2 Améliorer la réussite des étudiants

Indicateur 2.1 : Taux de réussite des étudiants en licence en 3 ans

Période	Taux de réussite
Diplômés 2014 (cohorte 2011)	47,8%
Diplômés 2015 (cohorte 2012)	42,9%
Diplômés 2016 (cohorte 2013)	45,8%
Diplômés 2017 (cohorte 2014)	44,2%
Diplômés 2018 (cohorte 2015)	44,3%
Diplômés 2019 (cohorte 2016)	43,4%
Cible 2021	44%

Commentaires de l'université

L'Université de Nantes s'est engagée dans un projet de transformation de son premier cycle universitaire en s'appuyant sur la loi du 8 Mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (Loi ORE). Nous espérons que les effets de cette politique se verront dans les années à venir lorsque les premières cohortes auront effectué les trois années de la licence dans ce nouveau cadre.

Ce projet s'est concrétisé au travers d'une réponse à l'Appel à projets (AAP) « Nouveaux Coursus à l'Université » du Programme d'investissement d'avenir 3 (PIA3). Le projet Nep-tUNE a été lauréat de cet AAP et viendra en soutien de l'ambition de l'établissement pour l'amélioration des taux de réussite en licence et un meilleur accompagnement des étudiants dans leur projet personnel et professionnel. L'Université de Nantes s'appuiera également sur un renforcement de son dispositif bac -3 / bac +3 et poursuivra ses actions d'information à destination des lycéens en amont de leur inscription en vue de mieux accompagner les choix d'orientation (étudiants ambassadeurs, Journées Portes Ouvertes, université à l'essai, partenariats institutionnels tels que le réseau des PsyEN, déploiement de l'outil Bric...). Concernant ce point, l'Université de Nantes, en partenariat avec les universités d'Angers (porteur du projet) et du Mans, le Carif-Oref, le Rectorat de l'académie de Nantes et le Conseil Régional des Pays de la Loire, a été lauréate avec le projet **Étoile** de l'AAP « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » proposé dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA3. Ce projet permettra de partager et de développer les actions d'informations précitées à l'échelle régionale.

Source	MESRI/SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	La méthode utilisée tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Indicateur 2.2 : Taux de réussite des étudiants en master en 2 ans

Période	Taux de réussite
Diplômés 2014 (cohorte 2012)	46,3%
Diplômés 2015 (cohorte 2013)	53,9%
Diplômés 2016 (cohorte 2014)	55,5%
Diplômés 2017 (cohorte 2015)	56,4%
Diplômés 2018 (cohorte 2016)	57,2%
Diplômés 2019 (cohorte 2017)	66,5%
Cible 2021	60%

Commentaires de l'université

Les résultats obtenus en 2019 font apparaître un saut qualitatif à la réussite en master. Il est sans doute trop tôt pour conclure mais ces résultats vont dans le sens escompté l'année passée. Nous indiquons que la mise en place de la loi portant adaptation du second cycle de l'ESR au système LMD permettrait de stabiliser les étudiants au sein des formations sur les deux années du master ce qui ne peut être qu'un facteur favorisant la réussite. Seuls les étudiants en droit continuent à être sélectionnés entre le M1 et le M2 ce qui se terminera en 2020-2021 avec la 1^{re} promotion sélectionnée à l'entrée en M1. L'adoption d'un calendrier homogène sur l'établissement et partagé avec de nombreux établissements a permis d'augmenter le nombre de dossiers déposés et donc le taux de remplissage de nos formations de Masters.

Nature des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors master enseignement) l'année n/n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la maîtrise et la maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les INSPÉ ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Source	Données administratives du ministère recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n/n+1 et en n+1/n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1/n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de master à la session n+2.

Indicateur 2.3 : Taux de réussite des étudiants en doctorat

	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2021
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	50 %	45 %	42 %	40,6 %	46 %	55 %
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	76,4 %	74,8 %	73,5 %	68,8 %	67 %	80 %

Commentaires de l'université

En 2019, l'université a continué le suivi des étudiants en doctorat, notamment en cas de thèse longue. Un avis circonstancié du directeur d'École doctorale (ED) est demandé pour toute réinscription à partir de la 7^e année (à partir de 10 ans pour les doctorants ayant obtenu une majoration lors de l'inscription). Depuis la rentrée 2018, un courrier est systématiquement envoyé à chaque doctorant demandant une 6^e année d'inscription rappelant la durée légale du doctorat (3 ans) puis un courrier informant de la dernière inscription si une 7^e année est demandée avec indication des délais pour déposer le dossier de soutenance avant la fin de l'année universitaire. Un état d'avancement des travaux est demandé et envoyé à l'ED à une date définie.

Les doctorants financés par contrat doctoral de la Région sont désormais informés des délais imposés par la Région pour la soutenance. La soutenance devant avoir lieu dans les 5 ans, les doctorants ont connaissance dès la première année de l'importance de soutenir en respectant le calendrier.

Par ailleurs, plusieurs facteurs peuvent expliquer la durée des thèses, notamment en sciences humaines et sociales. Le manque de financement spécifiquement en Sciences humaines et sociales reste un frein pour soutenir dans des délais courts. Certaines disciplines, notamment juridiques, ne peuvent soutenir en 3 ans comme le prévoit l'arrêté au risque de présenter un dossier insuffisant pour les qualifications.

Cependant, la durée moyenne des soutenances reste stable, autour de 50 mois, toutes écoles doctorales confondues.

À noter que le nombre de soutenances par année civile reste stable ces dernières années (autour de 230), avec un pic en 2017 avec 250 soutenances.

L'Université de Nantes a mis en place le doctorat par validation des acquis, le premier docteur a été diplômé en 2018 et le prochain en janvier 2020. La validation des demandes est examinée très attentivement par l'école doctorale puis par la commission recherche, ce qui explique le peu de docteurs par cette voie à ce jour. *

Sur 8 dossiers, seuls 2 ont été acceptés.

L'Université de Nantes a par ailleurs développé les contrats doctoraux financés sur ressources propres par le renforcement de la recherche partenariale et de la mise en place de filières d'innovations. Ainsi en 2019, il a été mis en place 52 contrats doctoraux sur ressources propres (+ 50 % par rapport à 2018) dont 12 grâce au levier de l'I-Site Next et 3,5 sur les RFI.

La DRPI et notamment son service d'appui et ingénierie de projets (SAIP) contribue à l'aide au montage de projets en réponse aux appels d'offres publics auprès des chercheurs et enseignants-chercheurs. Les chargé-e-s de projets du SAIP conseillent les porteurs de projet sur le contenu de leur dossier. En connaissant les attentes des financeurs, ils/elles peuvent aider à renforcer l'argumentaire d'une candidature et contribuent à améliorer leurs chances de succès.

Source : Établissement Université de Nantes, DRPI

Objectif 3 Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements**Indicateur 3.1 : Mobilité internationale des étudiants**

	2015-16	2016-17	2017-18	Cible 2021
Mobilité entrante				
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	1 971	2 211	2 225	2 350
Nombre d'étudiants inscrits en Licence	23 510	23 065	23 693	27 900
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	8,38 %	9,59 %	9,39 %	8,42 %
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	1 379	1 481	1 382	1 800
Nombre d'étudiants inscrits en Master (hors Master enseignement)	12 457	12 774	11 866	14 000
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	11,07 %	11,59 %	11,65 %	12,86 %
Nombre d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	447	459	436	530
Nombre d'inscrits en Doctorat	1 268	1 239	1 370	1 240
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	35,25 %	37,05 %	31,82 %	42,74 %
Mobilité sortante				
Nombre de diplômés (Licence et Master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus	565	576	533	630
Nombre de diplômés (Licence et Master)	9 260	9 017	9 166	11 000
Proportion des diplômés (Licence et Master) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	6,10 %	6,38 %	5,81 %	5,73 %

* Les diplômés DES étaient fléchés en Master jusqu'en 2017. Depuis, ils ont basculé vers le niveau Doctorat, ce qui explique la variation.

Commentaires de l'université

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits en licence et en doctorat a d'ores et déjà atteint la cible fixée grâce à l'année 2019 qui a consisté en l'amélioration de la communication des relations internationales. La refonte du site web a permis de mettre en avant les formations ouvertes à l'international, notamment en ce qui concerne le site web en anglais de l'université. En lien avec la direction de la communication, celui-ci a été mis à jour avec des informations sur les enseignements ouverts en anglais ainsi que les programmes de double diplomation (à consulter sur english.univ-nantes.fr).

Pour le développement des co-tutelles, l'accueil de chercheurs étrangers, résidant au sein de la Maison des Chercheurs étrangers, s'est poursuivi au sein du Guichet unique avec notamment la mise en place avec la Préfecture de Loire-Atlantique du renouvellement de titres de séjour une demi-journée par semaine.

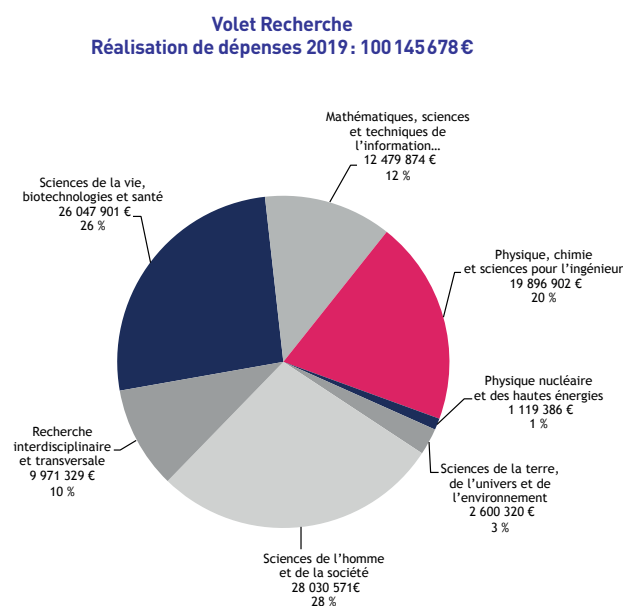
Un levier financier et politique pour le soutien au développement de formations internationales auprès des enseignants-chercheurs grâce à un service de conseil et d'ingénierie de montage de formations internationales au sein de la Direction des relations internationales, s'est renforcé en interne depuis 2018, et en externe via les équipes opérationnelles des projets régionaux RFI, Connect Talent, ou NExT (Nantes Excellence Trajectory). En 2019, ce service a notamment étoffé son expertise dans la gestion d'appels à projets visant à la création de masters internationaux en anglais dans le cadre du projet NExT.

Des dispositifs de soutien aux mobilités des enseignants, via des appels d'offres du Conseil universitaire des relations internationales (CURI) de l'université, le soutien des collectivités territoriales, pour l'accueil de chercheurs étrangers de renom notamment, ont été également poursuivis.

Unité de mesure	Étudiant
Champ de la mesure	Mobilité entrante : un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Mobilité sortante : ne sont pris en compte que les étudiants dont la durée du séjour à l'étranger est supérieure ou égale à un semestre pendant leur cursus.
Source	Données fournies par l'établissement Université de Nantes

Récapitulatif des actions en faveur de la Recherche

Actions	Intitulé	Dépenses réalisées 2019 (en €)
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	26 047 296 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information...	12 479 874 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	19 896 902 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 119 386 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 600 320 €
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	28 030 571 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	9 971 329 €
TOTAL		100 145 678 €



Objectif 4 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Indicateur 4.1 : Nombre d'articles scientifiques publiés par les enseignants-chercheurs

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Cible 2021
Nombre de publications (toutes disciplines)	2 657	2 933	2 924	3 103	2 999	2 890	3 150

Commentaires de l'université

2019 a été marquée par la finalisation d'une charte de signature des publications scientifiques. Celle-ci vise à harmoniser l'affiliation d'un auteur d'une publication issue d'un laboratoire de l'Université de Nantes et ainsi à mieux identifier les résultats de la recherche de l'établissement (et de ses tutelles).

Afin d'approfondir son positionnement dans ces classements internationaux, l'UN a procédé également en 2019 au recrutement d'une chargée de mission bibliométrie de façon mutualisée avec Centrale Nantes. Par ailleurs, elle a souscrit à un abonnement à l'outil bibliométrique Elsevier-Scopus.

Unité de mesure	Nombre de publications
Champ de la mesure	Nombre de publications scientifiques produites par les enseignants-chercheurs et chercheurs des unités de recherche dont l'UN est tutelle par année civile et référencées en tant qu'« articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées (ACL) » par la base de référence bibliométrique Web Of Science (WoS)*.
Source	Extérieure à l'établissement (WoS)
Service responsable de l'indicateur	HCERES > Observatoire des Sciences et Techniques (OST) IPERU L'OST IPERU a actualisé en 2019, de manière rétroactive, les données sur les publications, en intégrant les publications relatives au CHU.

*Précisions à propos de la base de référence bibliométrique utilisée : le Web Of Science (WoS).

L'outil WoS de la société Clarivate Analytics est une base de données permettant d'identifier notamment les publications parmi des milliers de revues internationales parmi les mieux cotées dans le monde. Si cette base est relativement représentative pour les disciplines bien internationalisées, elle est moins pour les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible.

Dans son rapport sur les publications scientifiques de l'Université de Nantes 2012 à 2017, l'OST IPERU précise que la dernière année civile de référence (dans le cas présent, 2018) n'est complète qu'à 95 % et que les citations à 2 ans sont très incomplètes.

Objectif 5 Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Indicateur 5.1 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2021
Contrats et prestations de recherche	4 821 784 €	15 863 800 €	9 930 246 €	16 809 611 €	13 657 860 €	12 500 000 €

Commentaires de l'université

Les ressources propres de l'Université de Nantes issues des subventions pour projets de recherche et de la valorisation de la recherche (prestations et retours sur brevet) ont diminué de 19% en 2019 :

- Contrats de valorisation : 3,2 M€ (+14% par rapport à 2018),
- Investissements d'avenir : 5,4 M€ (-49% par rapport à 2018),
- ANR (hors investissement d'avenir) : 5 M€ (+52% par rapport à 2018),

Cette diminution des encaissements est à relativiser car essentiellement due au non-versement des tranches 2019 du projet NEXT (9,6 M€). L'activité recherche est par ailleurs très dynamique et l'université s'est organisée pour cela.

La restructuration de la direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation en septembre 2018 a permis de renforcer la visibilité des services support et de mieux orienter les enseignants-chercheurs. Les principales actions menées en 2019 pour le développement des ressources propres de l'établissement comprennent :

- amélioration de la diffusion de l'information sur les appels à projets, en recherche, mais également formation et internationalisation
- Réintégration des équipes de l'Université Bretagne Loire dans les services support de l'Université pour une plus grande proximité avec les équipes de recherche
- création d'une formation sur les démarches de réponse aux appels à projets, à destination des chercheurs et enseignants-chercheurs. Cette formation d'1,5 jours est axée sur le conseil stratégique et les techniques d'amélioration des candidatures pour de meilleures chances de succès
- renforcement de l'accompagnement de l'établissement aux candidats aux appels à projets Connect Talents et NExT Talents
- accompagnement à la mise en œuvre de l'Initiative NExT et à l'implication des équipes de l'Université dans les projets soutenus
- rapprochement avec le CHU et l'Inserm pour renforcer le développement de la recherche médicale
- poursuite du déploiement du programme Fil'Innov d'accompagnement à l'innovation et la valorisation sur les filières stratégiques de l'établissement.

En complément, concernant la valorisation non économique des activités de recherche de l'université, il faut souligner la montée en puissance de la diffusion de la culture scientifique et technique (CST) avec notamment, en 2019, la signature de la convention FEDER « CST by UN » qui rapportera des cofinancements européens à hauteur de 500 K€ pour la période 2016-2020 (recettes attendues en 2020 et 2021). Côté Région, le soutien annuel à la CST a été renouvelé à hauteur de 100 K€ pour l'année 2019 (100 K€ avaient déjà été attribués en 2018).

Faits marquants de l'année en matière de CST :

- 3^e édition de la Nuit blanche des chercheurs, le 9 février 2019 à Stereolux, 1300 participants (événement complet)
- Ma thèse en 180 secondes, le 7 mars 2019 à Stereolux, 550 participants (événement complet)
- opération Passeport recherche pour les lycéens, 22 classes participantes en 2018-2019, la journée de restitution a réuni 700 personnes en mai 2019
- la Mer XXL en juin-juillet, espace de 1200m² en collaboration avec 5 autres établissements ESR ligériens
- accompagnement des initiatives des laboratoires en matière de diffusion de la CST, 15 projets accompagnés en 2019 (suite à un AAP internes, 30 dossiers déposés), par ex. l'expo Magnetica, la maquette OdySeYeu, les Diatomées...

Champ de la mesure	Ressources financières comptabilisées (recettes encaissées) : ANR investissements d'avenir (Fonds FD070) ANR hors investissement d'avenir (Fonds FD080) Hors ANR (Fonds FD060, FD050)
Source	Données fournies par l'établissement

Source tableau 3 recettes encaissées par origine (en millions d'euros)	2017	2018	2019	Cible 2021
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2,0	-	-	12,5
Valorisation Recherche	1,0	2,8	3,2	
ANR investissements d'avenir	2,9	10,6	5,4	
ANR hors investissements d'avenir	4,0	3,3	5,0	

Objectif 6 Améliorer l'efficacité des opérateurs

Indicateur 6.1 : Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques

	2015	2016	2017	2018	Cible 2021
Durée moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	60,07 heures / semaine	60,36 heures / semaine	60,36 heures / semaine	59,07 heures / semaine	61 heures / semaine

Commentaires de l'université

La BU Santé a ouvert ses portes en service normal (présence de personnel de bibliothèque, accès à tous les services) le samedi après-midi de 13 heures à 18 heures en janvier-mai et octobre-décembre 2019, comme en 2017-2018. Cette ouverture répondait manifestement à un vrai besoin et s'est traduite par une augmentation conséquente de la fréquentation : +15416 entrées le samedi en 2018-2019 par rapport à 2017-2018 sur ouverture complète + ouverture NoctambU.

Le réaménagement du rez-de-chaussée en BU Droit s'est finalement achevé à la fin février 2019, offrant une meilleure capacité d'accueil : le nombre de places est passé de 700 à plus de 850. Cela a permis d'implanter une salle Tiers Lieu en fonctionnement expérimental, en attendant que son aménagement et son design (unitaire pour tout le réseau des Tiers lieux de l'université) soient achevés en 2020.

Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ouvertes au moins 45 heures par semaine • dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.
--------------------	--

Indicateur 6.2 : Évolution des ressources propres

Source tableau 3 recettes encaissées par origine (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020 prévision initiale	Cible 2021
Droits d'inscription	4,5	5,9	7,6 ⁽¹⁾	7,7 ⁽¹⁾	7,0
Formation continue, diplômes propres et VAE	12,8	12,7	11,6	11,1	13,0
Taxe d'apprentissage	6,7	2,2	2,5	1,5	2,5
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2,0	-	-	0,1	12,5
Valorisation	1,0	2,8	3,3	0,7	
ANR investissements d'avenir	2,9	10,6	6,4	10,9	
ANR hors investissements d'avenir	4,0	3,3	5,0	3,6	
Subventions d'exploitation et finan- cement des actifs - Région	15,1	10,3	9,9	14,1	45,0
Subventions d'exploitation et finan- cement des actifs - Union Européenne	4,8	2,5	6,1	7,2	
Subventions d'exploitation et finan- cement des actifs - Autres	37,3	23,6	20,6	15,8	
Fondations - fonds propres, ré- serves, dons et legs	-	-	0,3	0,3	7,5
Autres recettes	5,0	7,2	8,2	9,8	
TOTAL	96,0	81,1	81,5	82,8	87,5

⁽¹⁾ dont CVEC

Commentaires de l'université

Les ressources propres encaissées ont très peu varié entre 2018 et 2019. Notons néanmoins une évolution dans la répartition de ces recettes.

Les recettes qui ont le plus augmenté sont la CVEC (+ 2,5M€ par rapport à 2018), la recherche avec + 0,5M€ et les subventions (Union Européenne, Région et autres subventions) pour + 0,3M€.

À l'inverse, les recettes de l'ANR ont diminué de 2,5M€ et les ressources de formations payantes ont atteint 11,6M€ contre 12,7M€ en 2018 soit une baisse de 1,1M€.

La part des autres recettes augmentent (+ 1,3M€) grâce, entre autres, aux versements de la filiale Capacités, aux mises à disposition de personnel, aux locations de locaux et au dynamisme de l'Université Permanente.

Indicateur 6.3 : Taux d'occupation des locaux

	Situation actuelle (2018-2019*)				Taux d'occupation attendu en 2021
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réelle	
Amphithéâtres	78 115	75	21 989 m ²	93 %	86 %
Salles banalisées	605 204	907	78 882 m ²	60 %	60 %
TOTAL	-	-	-	67 %	65 %

*Source : calculs réalisés à partir des données provenant de CELCAT, année universitaire 2018-2019.

Commentaires de l'université

Depuis 2017, dans le cadre des mesures d'organisation et de développement conduites par la Direction générale des services, la Direction du patrimoine immobilier et de la logistique, la Direction des systèmes d'information et du numérique et la Cellule d'aide au pilotage travaillent ensemble à la collecte, la fiabilisation et l'analyse des données nécessaires au calcul du taux d'occupation.

Le travail engagé depuis deux ans révèle :

- une amélioration de la collecte des données grâce au regroupement des bases du logiciel CELCAT sur la base unique CELCAT de l'établissement
- des difficultés dans l'exploitation des données dues à l'hétérogénéité des modes de saisie des événements de réservations de salles dans CELCAT
- des difficultés à rapprocher les fichiers nécessaires à cet exercice.

Des améliorations telles que le référencement des locaux provenant du référentiel patrimoine (ACTIVE3D) ou encore la finalisation du regroupement de l'ensemble des bases vers la base unique ont été réalisées ces dernières années.

Un courrier a également été rédigé à l'attention des pôles et composantes de l'établissement pour sensibiliser au calcul de cet indicateur et mettre en place une réflexion intégrant des personnels au sein des composantes afin de comprendre la saisie des heures d'enseignement dans le logiciel CELCAT.

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas • détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leur surface respective. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{U / S}{H}$</p> <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p>

Indicateur 6.4 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des Enseignants-chercheurs (EC) et Enseignants (E)

	Année	Effectifs EC-E	Effectifs EC-E ayant suivi au moins une formation	Taux
Taux d'accès des EC-E à, au moins une formation sur l'année civile (hors domaine de la pédagogie)	2016	2 145	239	11 %
	2017	2 188	230	11 %
	2018	2 188	302	13,8 %
	2019	2 188	240	11 %
			Cible 2021	20 %
			Effectifs EC-E ayant suivi au moins une formation dans le domaine de la pédagogie	
Taux d'accès des EC-E à, au moins une formation sur l'année civile dans le domaine de la pédagogie (innovation pédagogique, numérique)	2016	2 145	86	4 %
	2017	2 188	150	6,8 %
	2018	2 188	236	10,8 %
	2019	2 188	284	13 %
			Cible 2021	15 %

Commentaires de l'université

Après une hausse en 2018, le taux de départ en formation des enseignants-chercheurs et enseignants a diminué en 2019 pour retrouver son niveau de 2017. Cette baisse s'explique principalement par une diminution du nombre de stagiaires en formation hygiène et sécurité en 2019 [- 22% par rapport à 2018].

Néanmoins, la participation des enseignants-chercheurs à des dispositifs de formation spécifiques en lien notamment avec la maîtrise de la langue anglaise et l'appui à la recherche s'est développée. Plus largement, une communication ciblée en direction des enseignants-chercheurs a permis d'améliorer leur connaissance de leurs droits à la formation et de l'offre du catalogue de formation de l'établissement.

Enfin, l'augmentation du taux de départ en formation des enseignants-chercheurs dans le domaine de la pédagogie se poursuit sous l'effet notamment du développement de la formation des nouveaux maîtres de conférences.

Source

Système d'information de l'établissement (notamment du logiciel d'aide à la gestion des actions de formation des personnels, LAGAF) DRHDS pôle GDC, centre de développement pédagogique

Indicateur 6.5 : Taux d'accès à la formation professionnelle tout au long de vie des personnels Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS)

	Année	Effectifs BIATSS	Effectifs BIATSS ayant suivi au moins une formation	Taux
Part des effectifs BIATSS ayant bénéficié d'au moins une formation sur l'année civile	2016	1 655	1 079	65 %
	2017	1 621	1 128	70 %
	2018	1 774	1 237	70 %
	2019	1 774	1 247	70 %
			Cible 2021	75 %

Commentaires de l'université

Le taux de départ en formation des personnels BIATSS est stable en 2019. Ceci est le résultat de deux évolutions :

- la baisse du nombre de stagiaires en hygiène et sécurité [- 22% par rapport à 2018], qui a concerné principalement le dispositif de formation aux gestes qui sauvent, débuté en 2018,
- la hausse du nombre de stagiaires formés dans différents domaines notamment la maîtrise des outils bureautiques (principalement Excel) et numériques (principalement le cloud de l'université : UNCLOUD) et les préparations aux concours.

Source

Système d'information de l'établissement (notamment LAGAF) DRHDS et pôle GDC

Programme n°231: Vie étudiante

Récapitulatif des actions

Actions	Intitulé	Dépenses réalisées 2018 (en €)
201	Aides directes	1 328 488 €
202	Aides indirectes	34 692 €
203	Santé des étudiants	4 101 460 €
TOTAL		5 464 640 €

Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF 1	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
INDICATEUR 1.1	Taux de réussite des étudiants boursiers
OBJECTIF 2	Développer la prévention dans le domaine de la santé
INDICATEUR 2.1	Taux de suivi individuel des étudiants par le SUMPPS

OBJECTIF ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif 1 Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite des étudiants boursiers

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Taux de réussite des boursiers en Licence 3	84,6%	83,2%	84,2%	83,6%	89,1%	85,3%
Taux de réussite des non-boursiers en Licence 3	79,5%	80,0%	80,4%	80,7%	80,7%	80,2%
Taux de réussite des boursiers en Master 2	89,2%	84,1%	83,1%	86,6%	84,4%	91,3%
Taux de réussite des non-boursiers en Master 2	78,1%	81,4%	79,5%	80,9%	82,7%	82,5%

Commentaires de l'université

Afin d'améliorer les taux de réussite des étudiants en licence, l'Université de Nantes continuera à s'appuyer sur son dispositif bac -3 / bac +3. Celui-ci se déploiera à l'avenir dans le cadre du projet Étoile, lauréat de l'AAP « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » proposé dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA3 par les trois universités ligériennes en partenariat avec le Carif-Oref, le Rectorat de l'académie de Nantes et le Conseil Régional des Pays de la Loire. Cet accompagnement à l'orientation bénéficie également d'un soutien du PIA3 pour le développement d'un outil d'auto-positionnement basé sur une expérimentation menée depuis plusieurs années en STAPS. L'outil sera adapté à l'ensemble des mentions de licence et tiendra compte du nouveau baccalauréat.

À compter de l'année universitaire 2017-2018, des modalités spécifiques ont été mises en place pour favoriser la réussite des étudiants en dispense d'assiduité. Toutes les formations doivent prévoir des modalités de contrôle de connaissances spécifiques pour ce public, et un contrat pédagogique est proposé à l'étudiant en dispense d'assiduité.

Pour augmenter la réussite globale des étudiants, l'Université de Nantes initiera un travail d'identification et d'analyse de la population d'étudiants non diplômés sur l'année universitaire, afin de réduire le taux d'échec au diplôme des étudiants boursiers ou non boursiers.

Par ailleurs, l'université de Nantes a été lauréate en 2019 d'un appel à projet européen visant l'augmentation du taux de réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur. Le dispositif proposé par l'université vise spécifiquement les étudiants de L1 boursiers et/ou titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Le projet vise les résultats suivants pour le 31 août 2020 :

- accompagnement de 1 000 étudiants boursiers et/ou titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel
- augmentation du taux de réussite des étudiants boursiers de L1 de 42% à 60%
- augmentation du taux de réussite des étudiants titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels en L1 de 11% à 40%.

L'objectif pour la première année 2019-2020 du dispositif est de soutenir et développer les parcours accompagnés mis en place au sein des UFR, en finançant des heures d'enseignement et de tutorat ou encore en accompagnant les étudiants dans l'élaboration de leur projet de formation.

Champ de la mesure	Étudiants boursiers et non boursiers inscrits à un diplôme de Licence ou de Master
Nature des données de base	Pour chaque année universitaire et pour chaque diplôme (Licence, Master), les données suivantes sont utilisées pour calculer le taux de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • le nombre d'étudiants boursiers diplômés • le nombre d'étudiants boursiers non diplômés • le nombre d'étudiants non boursiers diplômés • le nombre d'étudiants non boursiers non diplômés La population de base est constituée des étudiants inscrits en inscriptions principales en année terminale du cursus (Licence 3 et Master 2) Le diplôme de Licence englobe la Licence générale et la Licence professionnelle.
Source	Geode – BO XI
Mode de calcul	Un taux de réussite est calculé pour chaque population d'étudiants (boursiers et non boursiers). Le taux de réussite, exprimé en pourcentage, est le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés et le nombre d'étudiants inscrits, multiplié par 100.
Service responsable de l'indicateur	DEVU

Objectif 2 Développer la prévention dans le domaine de la santé

Indicateur 2.1 : Taux de suivi individuel des étudiants par le Service de santé des étudiants

	Effectifs étudiants	Nombre d'étudiants en visite au Service de santé des étudiants	Taux de suivi individuel des étudiants par le Service de santé des étudiants
2013-14	34 158	5765	16,88%
2014-15	36 140	6893	19,07%
2015-16	37 233	6564	17,63%
2016-17	37 078	6993	18,86%
2017-18	36 507	7008	19,20%
2018-19	37 140	7551	20,33%

1- LES ÉTUDIANTS RELAIS SANTÉ (ERS)

Les actions de prévention collectives en santé, mises en place sur les campus avec une équipe d'ERS d'une quinzaine d'étudiants, ont sensibilisé un grand nombre d'étudiants aux questions de santé.

Ce dispositif, ancré depuis l'année 2015-2016, continue d'être un appui pertinent et indispensable à la délivrance des messages forts de prévention, qui se doit d'être pérennisé, sous réserve de disposer des finances nécessaires. Les ERS sont également des vecteurs de communication précieux pour faire connaître le service auprès des étudiants lors des actions sur les différents campus.

En 2018-2019, 3 grandes campagnes de prévention ont été déployées sur plusieurs campus.

En novembre et décembre 2019, une 4^e campagne a vu le jour autour du stress et du sommeil « #DetenduDuSleep » sur 5 sites pour ce lancement.

2018-2019	Dose ta Soirée	I like to Moov' Eat	Baisons Futé	Nov-déc. 2019
UFR Droit		29 janvier 2019	21 mars 2019	28 novembre 2019
Campus Santé	21 septembre 2018	11 décembre 2018	28 mars 2019	12 novembre 2019
Campus Fleuriaye	27 septembre 2018	8 janvier 2019	19 mars 2019	
IUT Site Joffre			14 mars 2019	
Campus Lombarderie	2 octobre 2018	4 décembre 2018	9 avril 2019	
Campus St-Nazaire	16 octobre 2018	5 février 2019	26 mars 2019	3 décembre 2019
Campus Roche/Yon	18 octobre 2018	24 janvier 2019	12 mars 2019	25 novembre 2019
Campus Tertre	23 octobre 2018	7 février 2019	6 mars 2019	18 novembre 2019
UFR Staps	7 novembre 2018	31 janvier 2019	2 avril 2019	
	7 actions Campus	8 actions Campus	9 actions Campus	5 actions Campus

HISTORIQUE DES DÉPENSES en SALAIRES ERS depuis la mise en place du dispositif en mars 2016			
2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
8565€	18031€	20966€	23334€
380 heures	817 heures	999 heures	1113 heures

2- UNE OFFRE DE SERVICES QUI S'ÉLARGIT

Le recrutement, sur les fonds propres du service, d'un psychiatre supplémentaire (portant cette consultation à trois demi-journées par semaine depuis novembre 2018), associé à la mise en place en janvier 2019 d'une consultation avancée d'addictologie en lien avec le CSAPA Les Apsyades, ainsi que l'extension des ateliers collectifs sophrologiques de « Mieux-être » montrent la volonté du service de tout faire pour mieux accompagner l'ensemble des étudiants de l'université et des écoles sous contrats sur le volet de la prise en charge de la santé mentale. L'évolution des activités en témoigne.

ÉVOLUTION DES CONSULTATIONS PAR GRANDES THÉMATIQUES SUR 3 ANS			
Thématique	2016-17	2017-18	2018-19
Consultations du Centre de santé	8230	10458	10358
<i>Médecine générale / gynécologie / nutrition</i>	6705	8220	7998
<i>Psychiatrie + addictologie</i>	312	357	465 ⁽¹⁾
<i>Soins infirmiers + vaccinations</i>	1213	1881	1895
Activités de prévention	9129	7450	9050
Accompagnements psychologiques et mieux-être	2161	2912	3206
Suivi social	1844	1380 ⁽²⁾	1366

⁽¹⁾ Consultations d'addicto.au 1-1-2019 et + 0.10 ETP psychiatre a/c nov. 2018

⁽²⁾ Transfert d'un poste d'AS au Crous

3- L'ÉVALUATION DU SERVICE AUPRÈS DE NOS PUBLICS

Une évaluation de la qualité du service rendu, au travers d'un questionnaire de satisfaction, avec des questionnaires adressés aux usagers du Centre de santé, s'est poursuivie avec une enquête lancée pour les mois de janvier et février 2019.

Les résultats montrent un taux de satisfaction des usagers dont on peut se féliciter et qui s'illustre notamment au travers des réponses aux questions ci-dessous :

De manière globale, la structure répond-elle bien à vos besoins ?	96,70% de réponses « satisfaits ou très satisfaits »
Concernant la réponse médicale, degré de satisfaction ?	87% des réponses « satisfaits 4/5 ou très satisfaits 5/5 »
Concernant la qualité de l'accueil, degré de satisfaction ?	94,40% des réponses « satisfaits 4/5 ou très satisfaits 5/5 »

4- FACILITATION DES PRISES DE RENDEZ-VOUS

Le centre de santé des étudiants s'inscrit dans l'offre de soin du territoire. Pour faciliter la prise de rendez-vous pour nos publics, le service a investi dans une plateforme de prise de rendez-vous en ligne (univ-nantes.contactsante.fr) couplée à l'agenda de nos praticiens, depuis la rentrée de 2016-2017, pour les consultations de soins, pour la prévention bucco-dentaire, et aussi pour les demandes d'aménagement de scolarité pour les étudiants en situation de handicap.

En se basant sur l'enquête qualité, on constate que les étudiants prennent leurs rendez-vous via cette plateforme en ligne pour 55 % d'entre eux (+4 % par rapport à l'année passée), 33 % par téléphone et 11 % viennent sur place pour prendre un rendez-vous.

Un sms de rappel de rendez-vous est adressé la veille ou quelques jours avant aux étudiants ayant communiqué leur numéro de téléphone portable sur la plate-forme en ligne, limitant ainsi l'absentéisme et optimisant de fait les plages de rendez-vous proposées par les médecins. Pour autant, un taux d'absentéisme autour de 4 % est constaté, y compris sur certaines filières en tension comme celle des psychologues et psychiatres notamment.

5- COMMUNICATION

Depuis la rentrée 2014-2015, avec l'appui des directeurs de composantes, le Service de santé des étudiants bénéficie d'un vrai temps de présentation de ses activités, avec diaporama à l'appui, lors des réunions de rentrée des L1.

37 % des étudiants indiquent avoir eu connaissance du service par ce vecteur d'informations. C'est donc un espace privilégié de communication pour le service à préserver.

Les UFR, leurs directeurs et secrétaires généraux, ainsi que les enseignants responsables d'année ont désormais bien identifié le service de santé des étudiants comme lieu ressource vers lequel diriger les étudiants.

Le service « Communication » de l'université a accompagné le lancement de la 4^e campagne de prévention collective en créant les affiches dédiées à cette campagne « Détendu du Sleep ».

La mise à disposition de flyers et d'affiches dans les scolarités des composantes, à la direction des relations internationales, est maintenue puisque c'est un lieu bien identifié par les étudiants des composantes et leur passage y est fréquent.

Le site Facebook des ERS est également un moyen utilisé pour communiquer vers nos publics sur nos actions et nos prestations.

Source

Effectifs étudiants de Scolar G (DEVU)
Étudiants vus en visite au Service de santé des étudiants, extraits de Calcium.



Conception et réalisation graphique

Direction de la communication

Impression

Impression avec papiers issus de forêts
gérées durablement et encres végétales

Crédits photos

© Franck Toms pour l'Université de Nantes
et © CLACK-Alice Grégoire

Remerciements

Remerciements à toutes celles et tous ceux
qui ont permis la réalisation de cette édition.

UNIVERSITÉ DE NANTES

1 quai de Tourville

BP 13 522

44 035 Nantes CEDEX 1

Tél. 02 40 99 83 83





UNIVERSITÉ DE NANTES